



Questions soulevées par le Groupe de travail sur le financement durable

Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Rapport du Directeur général

CONTEXTE

1. À sa cent cinquante-deuxième session, en janvier 2023, le Conseil exécutif a examiné une version antérieure de ce rapport.¹ Il y a également adopté la décision EB152(16).
2. Le plan de mise en œuvre de la réforme a été établi par le Secrétariat en application de la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable, dans laquelle l'Assemblée de la Santé a adopté les recommandations du Groupe de travail sur le financement durable figurant au paragraphe 39 e) i) :²
 - tendant à ce que le Secrétariat soit prié « d'élaborer et, à la lumière du principe énoncé à l'alinéa e) du paragraphe 38 [des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable], de présenter parallèlement à la première proposition d'augmentation des contributions fixées à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion, du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session et du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-huitième réunion, un plan de mise en œuvre de la réforme » ; et
 - indiquant que « le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-septième réunion, approuvera le plan de mise en œuvre, lequel pourrait être éclairé par des discussions au sein du groupe de travail des États Membres recommandé au paragraphe 40 [des recommandations du Groupe de travail sur le financement durable] ».

¹ Document EB152/34 ; voir aussi les procès-verbaux de la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif, quatorzième séance (en anglais seulement).

² Voir l'appendice 2 du document A75/9.

3. Dans la décision EB151(1) (2022), le Conseil exécutif a créé le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur le renforcement de la gouvernance budgétaire, programmatique et financière de l’OMS et a décidé qu’il ferait rapport à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, par l’intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l’administration du Conseil exécutif à sa trente-septième réunion et du Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session, en janvier 2023, pour recommander des améliorations à long terme d’après l’analyse qu’il aura faite des enjeux de transparence, d’efficacité, de responsabilisation et de conformité en matière de gouvernance. Le rapport du Groupe de travail¹ a été examiné par le Comité du programme, du budget et de l’administration et par le Conseil exécutif à leurs réunions respectives de janvier 2023.² Par sa décision EB152(15) (2023), le Conseil exécutif a) a prié le Directeur général de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail dans lesquelles des mesures sont proposées avant leur examen par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ; b) a prié les cofacilitateurs du Groupe de travail d’élaborer, en collaboration avec la Présidente du Conseil exécutif et en consultation avec les États Membres, deux projets de décision et deux propositions pour examen par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-troisième session ; et c) a recommandé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé d’adopter une décision par laquelle l’Assemblée de la Santé adopterait, entre autres, les recommandations du Groupe spécial.

4. Parallèlement aux délibérations du Groupe spécial à ses trois réunions, et compte tenu du ferme engagement du Secrétariat en faveur de l’amélioration continue et de la réactivité, le Secrétariat a élaboré le plan de mise en œuvre de la réforme et l’a présenté dans le document EB152/34 en vue de son examen par le Comité du programme, du budget et de l’administration à sa trente-septième réunion, et par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session. Le Conseil a ensuite approuvé ce plan de mise en œuvre dans la décision EB152(16) (2023).

5. Au cours de ses discussions, le Conseil a également souscrit aux orientations de son Comité du programme, du budget et de l’administration, selon lesquelles le Secrétariat devrait :

- a) suivre étroitement et mesurer strictement le plan de mise en œuvre et son impact, en présentant des informations actualisées et des rapports de situation sur les progrès accomplis à l’Assemblée de la Santé, par l’intermédiaire du Conseil exécutif et du Comité du programme, du budget et de l’administration ;
- b) présenter les calendriers des mesures du plan dont l’application va au-delà de 2025 ;
- c) supprimer la mesure 17 de l’annexe 1 du plan ;
- d) rétablir dans le plan une colonne indiquant l’entité institutionnelle responsable de chaque activité ; et
- e) veiller à établir des liens entre la mise en œuvre du plan et la stratégie triennale visant à prévenir l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et à y remédier (PRSEAH).

6. Dans le document EB152/34 comme dans le présent rapport, l’annexe 1 du plan de mise en œuvre indique les activités en cours et prévues, tandis que l’annexe 2 passe en revue les activités qui ont déjà été menées à bien. Les annexes du présent rapport ont été mises à jour à la lumière des progrès réalisés, la date de référence étant le 23 mars 2023. Ces activités de réforme relèvent de la compétence du

¹ Document EB152/33.

² Voir les recommandations et les propositions du Comité dans le document EB152/4.

Secrétariat et visent à le rendre plus performant et à renforcer ses processus budgétaires, programmatiques, financiers et de gouvernance, ainsi que la responsabilisation. Le Secrétariat est conscient de l'importance que les États Membres attachent à des réformes concrètes réalisées en temps voulu et de manière cohérente.

7. Le plan de mise en œuvre définit les prestations pour l'exercice en cours et pour l'exercice 2024-2025, il fait le point sur les progrès accomplis jusqu'à présent, fournit des calendriers provisoires et, lorsque cela est possible, donne une indication des coûts de la mise en œuvre des réformes déjà engagées et des réformes supplémentaires.

8. Ce plan s'appuie sur de nombreux efforts précédents – initiatives de renforcement des systèmes et de réforme, résolutions et décisions des organes directeurs de l'OMS et analyses des lacunes – qui ont fait l'objet de nombre d'évaluations, d'audits et de bilans extérieurs (pour de plus amples informations, voir les paragraphes 9 à 13 du document EB152/34). Le Secrétariat s'engage en faveur de l'apprentissage institutionnel et s'efforce notamment de tirer parti des enseignements de l'expérience pour améliorer la performance et parvenir à des niveaux plus élevés de réactivité, de pertinence, d'efficacité et de responsabilisation.

9. Le plan de mise en œuvre sera réactualisé périodiquement en fonction des progrès réalisés, des nouveaux besoins et domaines d'action recensés ainsi que des résolutions et décisions des organes directeurs. Il doit donc être considéré comme un document en évolution.

Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat et complémentarité de celui-ci avec les recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple

10. D'une manière générale, les activités figurant dans le plan de mise en œuvre sont complémentaires avec les 11 recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple,¹ puisque celui-ci s'est concentré sur les réformes relevant de la responsabilité conjointe des États Membres et du Secrétariat. Les activités du plan de mise en œuvre sont regroupées en sept catégories correspondant aux thèmes suivants (dans l'ordre alphabétique anglais) :

- 1) fonctions et systèmes de responsabilisation ;
- 2) impact au niveau des pays ;
- 3) financement ;
- 4) gouvernance ;
- 5) ressources humaines ;
- 6) budget programme ;
- 7) mobilisation de ressources.

¹ Voir le document EB152/33.

11. Le plan de mise en œuvre comprend au total 96 activités réparties dans les sept catégories thématiques susmentionnées. Depuis la publication du document EB152/34, de nouveaux progrès ont été accomplis. Entre janvier et mars 2023, le nombre d'activités qui sont en cours ou débiteront en 2023 est passé de 59 à 54 (voir l'annexe 1), tandis que, parallèlement, le nombre d'activités mises en œuvre est passé de 38 à 42 (voir l'annexe 2). En outre, une activité qui figurait à la fois à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (en rapport avec les ressources humaines) figure désormais uniquement à l'annexe 2, les éléments correspondants ayant été fusionnés.

12. Ainsi qu'il a été noté plus haut, l'ensemble des activités figurant dans le plan de mise en œuvre ne représentent qu'une partie des progrès qui, au sein du Secrétariat, ont été accomplis au cours des 20 dernières années en matière de leadership, de responsabilisation, de gestion et de systèmes de gouvernance. Le plan de mise en œuvre met plutôt l'accent sur les activités découlant des efforts engagés par le Secrétariat pour écouter les États Membres et collaborer avec eux, à l'occasion des réunions du Groupe de travail sur le financement durable et du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, lors d'autres délibérations des organes directeurs ou afin de donner suite à des demandes de ces organes directeurs. Il s'agit notamment de celles qui visent à assurer une gestion plus clairement axée sur les résultats ; à associer plus tôt et plus étroitement les États Membres au processus d'élaboration du budget programme ; à rendre compte des résultats sous une forme plus facile à utiliser, plus instructive et garante d'une plus grande visibilité pour les États Membres ; à renforcer les systèmes de responsabilisation, y compris en ce qui concerne la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier ; à réformer la gouvernance, notamment en fournissant en temps voulu et en toute transparence une estimation du coût des résolutions et des nouvelles initiatives ; à renforcer le modèle de fonctionnement à trois niveaux et à augmenter l'impact au niveau des pays/à renforcer les bureaux de pays ; à améliorer le financement, y compris l'affectation des ressources ; à donner plus de visibilité à l'organigramme du Secrétariat et à recruter en temps voulu un personnel diversifié ; à améliorer les stratégies de mobilisation de ressources et à intensifier la collaboration avec les donateurs.

13. Le plan de mise en œuvre comprend certaines activités déjà menées à bien ou en cours de réalisation qui relèvent du Plan de lutte de l'administration contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, consultable publiquement, systématiquement actualisé et dont l'exécution est régulièrement suivie.¹ Il convient également de noter que les activités réalisées figurant à l'annexe 2 comprennent des mesures récemment mises en place comme l'instauration d'une nouvelle limite pour la durée du mandat des chefs des fonctions de contrôle interne et d'éthique.

Mises à jour apportées au plan de mise en œuvre établi par le Secrétariat

14. Des changements ont été apportés à l'annexe 1 du présent rapport conformément à la demande formulée par le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa trente-septième réunion (voir les paragraphes 5 b) à 5 d) ci-dessus).

15. Le Secrétariat a publié sa nouvelle stratégie triennale de lutte contre l'inconduite sexuelle 2023-2025,² qui s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration qui couvrait pour sa part une période allant jusqu'en décembre 2022 (date à laquelle

¹ Voir la suite donnée par l'administration de l'OMS au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels au cours de la riposte à la dixième flambée de la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en République démocratique du Congo, du 28 septembre 2021. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2021 (<https://www.who.int/fr/publications/m/item/who-management-response-plan>, consulté le 11 avril 2023).

² *Prévenir et combattre l'inconduite sexuelle : stratégie triennale de l'OMS 2023-2025*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240069039>, consulté le 11 avril 2023).

92 % des 150 mesures prévues avaient été mises en œuvre).¹ Comme précédemment, le Secrétariat veillera à l'alignement et à la cohérence entre le plan de mise en œuvre, la stratégie triennale de lutte contre l'inconduite sexuelle et son nouveau cadre de suivi et d'évaluation pour la première année² et d'autres recommandations que les organes directeurs ont faites au Secrétariat dans ce domaine, telles qu'elles figurent dans la plateforme et le tableau de bord consolidé de suivi.

16. S'agissant de la demande tendant à ce que des calendriers soient présentés pour les activités du plan dont l'application va au-delà de 2025, le Secrétariat continuera d'ajuster ceux afférents aux activités en question, et déterminera en temps utile les activités qui n'auront pas été achevées d'ici à la fin de l'année 2025.

17. Le Secrétariat invitera les États Membres à hiérarchiser les activités prévues dans le plan de mise en œuvre. Cette étape importante aidera à clarifier et à planifier de façon réaliste la mise en œuvre, mais aussi à mettre en évidence et à atténuer les risques connexes associés aux demandes concurrentes et supplémentaires faites au Secrétariat, à déterminer les moyens humains et financiers disponibles ainsi que les contraintes qui s'exercent et à gérer les événements non anticipés.

18. Le Directeur général, comme il l'a indiqué à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif,³ a engagé de nouveaux efforts en vue d'améliorer fortement l'impact au niveau des pays et de renforcer les bureaux de pays en alignant les trois niveaux de l'Organisation. Un groupe de représentants de pays de l'OMS (le groupe « Agir pour de meilleurs résultats ») a élaboré un plan d'action dans lequel les mesures concrètes de mise en œuvre sont présentées, en indiquant précisément les rôles et les responsabilités et en définissant clairement les calendriers et les indicateurs de suivi. Le but est d'accélérer l'application des mesures figurant dans le plan de mise en œuvre et les initiatives de transformation, et de les compléter ou les renforcer. En outre, l'initiative de transformation du Directeur général continue de jeter les bases nécessaires au renforcement et à la réforme de l'OMS, en mettant l'accent sur les changements de culture et l'avènement d'une Organisation au fonctionnement plus souple et axée sur les résultats. L'état d'avancement des principales initiatives de transformation de base peut être consulté dans les tableaux interactifs de l'outil de suivi de l'OMS. Le Secrétariat veillera à la bonne coordination interne de l'ensemble des initiatives de réforme, en fonction des liens qu'elles entretiennent avec les activités en question dans le plan de mise en œuvre.

19. En ce qui concerne le suivi du plan de mise en œuvre, le Secrétariat s'est engagé à fournir sous forme visuelle des informations sur les progrès et à démontrer la souplesse que permet son plan et la dynamique qui l'anime. Il utilise à cette fin la plateforme consolidée de suivi pour mettre à jour et suivre les progrès pour l'ensemble des activités du plan de mise en œuvre et pour les demandes connexes que les organes directeurs lui ont adressées en vue d'appuyer les recommandations du Groupe de travail. Les États Membres ont accès à un nouveau tableau de bord qui présente sous forme visuelle les informations de suivi issues de cette plateforme, sur le portail des États Membres du site Web de l'OMS.⁴

20. De plus, sur le portail des États Membres lui-même, le Secrétariat a mis en place plusieurs nouveaux tableaux de bord et plateformes numériques afin de présenter des informations transparentes, notamment sur les progrès accomplis, concernant le treizième programme général de travail, 2019-2025

¹ *WHO Implementation Plan*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://www.who.int/publications/m/item/WHO-Implementation-Plan>, consulté le 11 avril 2023).

² *Preventing and responding to sexual misconduct: WHO's three-year strategy 2023–2025: Monitoring and evaluation framework: Year-1 implementation plan*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240069039>, consulté le 11 avril 2023).

³ Voir le document EB152/2, paragraphe 59.

⁴ Disponible à l'adresse <https://www.who.int/about/governance/member-states-portal> (consulté le 11 avril 2023).

(y compris le tableau de bord du triple milliard), le budget programme (élaboration et mise en œuvre), le système de rapports sur les résultats, la mobilisation des ressources, le financement, les ressources humaines et les achats. Une des nouvelles plateformes numériques mises au point par le Secrétariat pour accompagner le projet de budget programme 2024-2025 contient une grande partie des sources d'informations supplémentaires demandées par les États Membres dans le cadre des discussions du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, y compris une hiérarchisation détaillée des produits par pays ; une estimation du coût des produits ; des explications sur la façon dont les contributions fixées sont allouées (et des indicateurs clés de performance pour mesurer l'impact de l'augmentation de cette enveloppe) ; des informations sur la manière dont la gestion axée sur les résultats est mise en œuvre à l'OMS ; et des explications sur la méthode de calcul des coûts du budget programme. Ces efforts, qui s'appuient sur un outil antérieur (le portail du budget programme), améliorent de façon notable la transparence et la responsabilisation pour l'Organisation. Ces tableaux de bord, dont plusieurs sont reliés, donnent des informations supplémentaires sur les activités de l'Organisation, son financement et l'avancement de la mise en œuvre, pour l'ensemble du treizième programme général de travail, 2019-2025.

21. À l'avenir, afin de maintenir la dynamique de la réforme, le Secrétariat utilisera différentes méthodes pour suivre les progrès et faire rapport sur le plan de mise en œuvre, notamment :

- a) la plateforme consolidée (et son tableau de bord) ainsi que les tableaux de bord intéressant chaque fonction (par exemple, le budget programme, les ressources humaines et le treizième programme général de travail, 2019-2025), disponibles sur le portail des États Membres sur le site Web de l'OMS ;
- b) les rapports sur la question présentés par le Secrétariat au Comité du programme, du budget et de l'administration, au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé aux réunions organisées à partir de mai 2023, selon qu'il conviendra ;
- c) un rapport de situation au troisième trimestre de chaque année ;
- d) des séances d'information à l'intention des États Membres, selon qu'il conviendra, au cours de la période biennale ; et
- e) l'intégration de bon nombre des réformes prévues dans les rapports adressés systématiquement aux États Membres, les responsables présentant ainsi des informations actualisées sur les prestations prévues par la réforme dans le cadre de leurs rapports réguliers au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

22. À sa cent cinquante-deuxième session, le Conseil exécutif a fait sienne la recommandation du Comité du programme, du budget et de l'administration tendant à charger celui-ci d'apporter un soutien régulier au suivi des recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et des mesures prévues dans le plan de mise en œuvre de la réforme du Secrétariat, après la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Le Secrétariat prévoit que le Comité du programme, du budget et de l'administration suivra activement les progrès et toutes les questions concernant l'exécution du plan de mise en œuvre, et fera rapport à ce sujet au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

23. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à fournir des orientations concernant la question suivante :

- S'agissant de l'application du plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat, quelles stratégies employer pour atténuer les risques associés au fait que les ressources humaines et financières sont limitées ?

ANNEXE 1

**RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE, PROGRAMMATIQUE
ET FINANCIÈRE DE L'OMS ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE
DE LA RÉFORME ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT**

ACTIVITÉS EN COURS/PRÉVUES, 2022-2025

Mis à jour le 15 mars 2023

Légende des annexes

- Les activités sont regroupées en sept catégories correspondant aux thèmes suivants (dans l'ordre alphabétique anglais) :
 - 1) fonctions et systèmes de responsabilisation ;
 - 2) impact au niveau des pays ;
 - 3) financement ;
 - 4) gouvernance ;
 - 5) ressources humaines ;
 - 6) budget programme ; et
 - 7) mobilisation de ressources.

N.B. L'annexe 1 comprend également une catégorie « Autres questions ».

- Pour faciliter les renvois d'un document à l'autre, certains sous-titres sont repris d'une version antérieure du plan de mise en œuvre présentée à la troisième réunion du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple.¹

¹ Voir le document EB/AMSTG/3/3.

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT :
ACTIVITÉS, PRESTATIONS ET CALENDRIER PROVISOIRE**

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
1. Fonctions et systèmes de responsabilisation												
1	Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation	Organiser pour les États Membres des réunions d'information animées par le vérificateur intérieur des comptes : envisager d'organiser des réunions d'information supplémentaires aux sessions de janvier du Comité du programme du budget et de l'administration/du Conseil exécutif, et périodiquement dans le cadre des séances d'information à l'intention des États Membres	Rendre régulièrement plus transparentes les conclusions des vérifications des comptes et les recommandations qui en découlent	<i>Siège/Fonctions institutionnelles</i>	Budgétisé	À compléter	X	À compléter	–	En cours	Le Bureau des services de contrôle interne (IOS) et le Commissaire aux comptes présentent chacun à l'Assemblée de la Santé un rapport annuel comprenant des résumés des vérifications. Le Secrétariat établit tous les ans un rapport sur les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) pour la session de mai du Comité du programme, du budget et de l'administration. Les États Membres peuvent demander à consulter les rapports d'audit individuels sur un portail sécurisé et confidentiel.	Une séance d'information à l'intention des États Membres concernant les travaux du vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux comptes sera organisée dès que les commissaires aux comptes auront publié leur rapport annuel pour la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. À sa quarantième réunion (mars 2023), le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a fait le point sur les questions liées à la vérification, sur la stratégie de gestion des risques et sur la clôture de ses recommandations passées ; il fera rapport sur ces sujets à la trente-huitième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
2	Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation	Évaluer les réformes proposées : Évaluations institutionnelles : a) évaluation de la contribution des données et des prestations à la mise en œuvre du treizième programme général de travail, 2019-2025 (treizième PGT) et à son impact et b) évaluation à mi-parcours du treizième PGT pour mettre en évidence les possibilités à faible risque et à fort potentiel ainsi que les domaines où des investissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les cibles du triple milliard	Permettre aux États Membres de renforcer leur rôle de contrôle, notamment par l'évaluation indépendante, l'apprentissage institutionnel et l'évaluation de l'impact (le cas échéant)	<i>Siège/unité Évaluation</i>	Budgétisé	200 000 (pour les 2 volets)	X	X	–	En cours	Mise en œuvre prévue en 2023. Les thèmes d'évaluation figuraient dans le plan d'évaluation biennal 2022-2023 approuvé par le Conseil exécutif en janvier 2022. En outre, l'OMS a mené à bien plusieurs évaluations sur des questions examinées par le Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, à savoir : la transformation (2020) ; les première, deuxième et troisième étapes de la réforme de l'OMS (2011-2017) ; le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (2021) ; l'évaluation du recours aux consultants et aux accords pour l'exécution de travaux par l'OMS (2021).	Aucun nouvel élément. L'évaluation est en cours de conception et devrait être achevée au quatrième trimestre 2023.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
3	Fonctions de responsabilisation Délégation de pouvoir	Développer la délégation de pouvoirs en la combinant à un mécanisme de responsabilisation renforcé permettant aux trois niveaux de l'Organisation de s'acquitter efficacement de leurs fonctions, y compris les évaluations et les examens	Délimiter plus clairement les responsabilités des différents échelons	<i>Siège/Bureau du Directeur général</i>	Budgétisé	–	–	X	–	En cours	Dans le cadre de la prochaine phase de mise en œuvre de la transformation, le Secrétariat développe la délégation de pouvoirs, en particulier au niveau des pays, pour que l'OMS soit plus souple, plus réactive et plus responsable. Le plan d'évaluation biennal 2022-2023 approuvé par le Conseil exécutif intègre la délégation de pouvoirs aux thèmes d'évaluation.	Le plan d'action que le groupe « Agir pour de meilleurs résultats » a élaboré à l'appui des pays traite la question du renforcement des délégations de pouvoirs, dans le cadre de la responsabilisation.
	Fonctions de responsabilisation <i>Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier</i>	Renforcer la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier à l'OMS	Prévenir tous les types d'inconduite sexuelle et y réagir (y compris en application des recommandations de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola et de celles des organes directeurs de l'OMS). Regrouper les changements initialement apportés par le Plan de lutte de l'administration	<i>Siège/ Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle</i>	<i>Budgétisé</i>	<i>15 000 000 par an</i>	–	–	–	<i>En cours</i>	<i>Des mesures à court et à moyen terme visant à prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et à y remédier ont été convenues et font l'objet d'un suivi au titre du Plan de lutte de l'administration de l'OMS. Les recommandations de la Commission indépendante, du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, ainsi que celles du Conseil exécutif, de</i>	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
			<i>dans une stratégie sur trois ans (2023-2025). Réorienter l'Organisation et ses activités selon une approche centrée sur les victimes et les survivants</i>								<i>l'Assemblée mondiale de la Santé et du Comité du programme, dz budget et de l'administration font l'objet d'un suivi sur une plateforme qui synthétise les informations. À la fin décembre 2022, la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration est en bonne voie : 97 % des mesures ont été engagées et 92 % devraient être menées à bien. Des données actualisées sont communiquées tous les trimestres aux États Membres et des notes concernant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration sont régulièrement publiées sur le site Web de l'OMS.</i>	
4	Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier	Promouvoir un changement de culture dans toute l'Organisation	Changer fondamentalement la culture et la dynamique du pouvoir à l'OMS afin de garantir que la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que de l'inconduite sexuelle devienne l'affaire de tous, et de créer un environnement de	<i>Siège/ Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle</i>	Budgétisé	–	–	–	X	En cours	Mesure 3.1 du Plan de lutte de l'administration : promouvoir un changement de culture au sein de l'Organisation, y compris en tenant les administrateurs et les hauts fonctionnaires pour responsables de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement	Les activités au titre de la mesure 3.1 du Plan de lutte de l'administration ont été menées à bien. Une analyse approfondie de la culture institutionnelle de l'OMS sera achevée d'ici à mai 2023 et aboutira à des recommandations sur les modifications à apporter et les

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
			travail sûr et sain où l'exploitation et les abus sexuels ne sont aucunement tolérés								sexuels et des mesures destinées à y remédier, au moyen de pactes pour les administrateurs, d'engagements professionnels/d'examineurs de la performance, et d'autres mesures disciplinaires ou liées à la performance. Outre les mesures prises et en cours (voir le Plan de lutte de l'administration), une étude est menée afin de réaliser une analyse en profondeur de la culture institutionnelle de l'OMS. Celle-ci aboutira à des recommandations sur les modifications à apporter et les moyens d'instaurer un environnement de travail plus respectueux et d'appliquer la tolérance zéro face à l'inconduite sexuelle. Les résultats préliminaires seront disponibles d'ici à la fin de l'année et l'étude sera finalisée au début de 2023. Le changement de culture est lui-même un processus de longue haleine qui se prolongera après 2025.	moyens de parvenir à un environnement de travail plus respectueux et d'appliquer la tolérance zéro face à l'inconduite sexuelle. Le changement de culture lui-même est un processus à long terme qui ira au-delà de 2025. La stratégie triennale comporte des mesures concrètes sur le changement de culture qui sont fondées sur les résultats préliminaires de l'étude.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
5	Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier	Créer un programme de soutien aux victimes/survivants dans l'ensemble de l'Organisation et dans les pays	Créer une fonction exemplaire de soutien aux victimes/survivants	<i>Siège/ Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle</i>	Budgétisé	–	X	–	–	En cours	Mesures 1, 2 et 3 du Plan de lutte de l'administration (court terme) et mesures connexes. Au-delà de l'action engagée dans le cadre du Plan de lutte de l'administration, des travaux sont en cours pour créer une fonction de soutien aux victimes et aux survivants qui s'appuie sur les systèmes existants et les améliore. Cette fonction n'incombe pas à une seule unité, mais elle est assurée dans le cadre d'un réseau de coopération avec les partenaires, les gouvernements hôtes, les bureaux de pays et les programmes de responsabilisation. Le recours au Fonds d'aide aux survivants du Directeur général permet de répondre aux besoins immédiats de façon non bureaucratique.	–
6	Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier	Créer une équipe multidisciplinaire spécialisée dans la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et dans l'évaluation des risques pour toutes les activités de l'OMS dans les pays, les opérations	Intégration des questions de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier dans les	<i>Siège/ Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle</i>	Budgétisé	–	–	X	–	En cours	Mesure 3.2.6 du Plan de lutte de l'administration : la stratégie triennale permettra d'intégrer à long terme, selon une démarche systématique, la prévention de	La stratégie triennale en matière de PRSEAH prévoit que l'action dans ce domaine soient intégrées aux programmes et aux activités, dans une

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
		d'urgence et les autres programmes supposant une collaboration directe avec les communautés	programmes et activités								l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier.	optique de long terme. Cela passe par la consolidation des capacités du personnel et la mise en place de moyens de renfort.
7	Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier	Créer une liste d'experts pluridisciplinaires internes et externes chargés de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et des mesures destinées à y remédier, en vue de leur déploiement aux trois niveaux de l'OMS (en donnant la priorité aux femmes)	Renforcer les capacités et les systèmes afin de pouvoir rapidement mobiliser des moyens supplémentaires en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de mesures destinées à y remédier	<i>Siège/Gestion des ressources humaines et des talents</i>	Budgétisé	–	–	X	X	En cours	Mesure 3.3.1 du Plan de lutte de l'administration : liste d'experts compétents dans les domaines de la protection, de la coordination, de la formation à la mobilisation des communautés, de l'évaluation des risques, de la lutte contre la violence fondée sur le genre, de la santé mentale, sexuelle et reproductive, des enquêtes, de la gestion des ressources humaines, de la planification des programmes et des projets. Des capacités initiales ont été recensées et des spécialistes ont été déployés dans les opérations en cours. Compte tenu des carences systémiques de compétences en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels, les capacités dans ce domaine doivent être considérablement	Une liste de réserve PRSEAH aux niveaux P.4/P.5 a été créée et des informations ont été communiquées aux candidats. La Région de l'Asie du Sud-Est, la Région européenne et la Région de la Méditerranée orientale ont conduit des entretiens pour le poste de niveau P.5. Des appels à manifestations d'intérêt ont été envoyés aux candidats aux postes P.4 de l'ensemble des lieux d'affectation. Lors des recrutements, une attention particulière a été accordée aux candidats de sexe féminin. Compte tenu des compétences techniques particulières requises pour ce poste, de nombreux candidats de la liste sont externes.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											renforcées, en coordination avec les autres parties prenantes, afin de professionnaliser et de standardiser les interventions.	
8	Fonctions de responsabilisation Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier	Concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier, créer un cadre et des normes communes à appliquer dans les opérations conjointes au niveau des pays	Veiller à ce que les normes en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et de mesures destinées à y remédier soient appliquées dans les opérations auxquelles participent plusieurs parties prenantes	<i>Siège/ Prévention et lutte contre l'inconduite sexuelle</i>	Budgétisé	–	–	–	X	En cours	Mesure 3.5.3 du Plan de lutte de l'administration : des progrès sont accomplis en matière de sensibilisation, d'évaluation des capacités et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en coopération avec les partenaires d'exécution des Nations Unies ; des discussions ont été engagées avec les États Membres et les conclusions de ces travaux seront intégrées aux stratégies de coopération avec les pays, etc.	La Politique de l'OMS sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier constitue une base de référence claire pour l'ensemble des activités menées en matière de PRSEAH. Le cadre de responsabilisation énonce les responsabilités des différentes catégories de personnel. Les activités de mise en œuvre, comme l'évaluation/ l'atténuation des risques, l'évaluation des partenaires ou les orientations du Cadre d'action d'urgence, fournissent un cadre commun de normes. Des discussions ont été engagées avec les États Membres et les conclusions de ces travaux seront intégrées aux stratégies de coopération avec les pays, etc.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
	<i>Fonctions de responsabilisation Gestion des risques</i>	<i>Élaborer un cadre de propension au risque et une déclaration sur le contrôle interne à soumettre régulièrement aux États Membres</i>	<i>Améliorer le système OMS de gestion du risque institutionnel, suivant les normes du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, de sorte que l'OMS puisse prévenir et détecter les risques susceptibles de nuire à sa performance et à sa réputation et y répondre</i>									
9	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Élaboration d'un cadre de propension au risque	Définir la position de la haute direction de l'OMS en matière de risques en indiquant les niveaux de risque que l'Organisation est prête à accepter pour mener à bien sa mission, en articulant celle-ci autour d'un ensemble de catalyseurs, les « facteurs clés de succès ». Donner aux collègues à tous les niveaux de l'Organisation des orientations sur la façon dont ils devraient envisager le risque dans leur prise de décisions, en particulier lorsque,	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>	Budgétisé	–	X	–	–	En cours	Le Secrétariat a établi son premier cadre de propension au risque en juillet 2022. Celui-ci servira à intégrer plus avant la gestion des risques dans les activités courantes et dans la prise de décisions au quotidien et aidera les États Membres à déterminer où il y a des lacunes et où des ressources sont nécessaires pour réduire les risques. Ce cadre a également servi à mettre à jour la liste 2022 des principaux risques pour l'OMS. Prochaines étapes : le cadre sera examiné et	À sa quarantième réunion (15-17 mars 2023), le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a examiné la stratégie de gestion des risques et notamment la déclaration sur la propension au risque. Le Groupe de la politique mondiale sera chargé de la finaliser et de l'adopter. La déclaration sur la propension au risque et le plan de la stratégie de gestion des risques figureront dans le rapport que le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
			dans des environnements complexes ou en mutation, il est impossible de les éviter.								approuvé par le Groupe de la politique mondiale au premier trimestre 2023 et servira de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion des risques.	de l'éthique présentera au Comité du programme, du budget et de l'administration en mai 2023.
10	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Élaboration d'une stratégie de gestion des risques et renforcement des systèmes aux trois niveaux de l'OMS	Améliorer la maturité du système OMS de gestion du risque institutionnel, suivant les normes du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, de sorte que l'OMS puisse prévenir et détecter les risques susceptibles de nuire à sa performance et à sa réputation et y répondre	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>	Non encore budgétisé	–	X			En cours	Depuis cinq ans, l'OMS n'a cessé d'améliorer son système de gestion du risque institutionnel et s'attache actuellement à l'élargir. Politique de gestion des risques institutionnels (2015) ; Déclaration sur la propension au risque (2022) ; Liste de contrôle et registre pour l'autoévaluation de la gestion des risques et du contrôle interne (pour l'ensemble des responsables, données communiquées annuellement).	À sa quarantième réunion (15-17 mars 2023), le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a examiné la stratégie de gestion des risques et donné des orientations à ce sujet. Le Groupe de la politique mondiale sera chargé de la finaliser et de l'adopter.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
11	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Élaboration d'une version améliorée de la déclaration sur le contrôle interne	Donner une assurance raisonnable de la réalisation des objectifs de l'OMS en ce qui concerne la présentation de rapports financiers et non financiers fiables, l'efficacité et l'efficience du fonctionnement et le respect des règlements, règles et politiques, y compris s'agissant de la prévention et de la détection des fraudes, conformément à la déclaration des Nations Unies relative au contrôle interne	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>	Non encore budgétisé	–	–	X	–	En cours	La version améliorée de la déclaration relative au contrôle interne sera en adéquation avec le système de gestion opérationnelle et des améliorations parallèles seront apportées aux systèmes institutionnels ou opérationnels.	La version améliorée de la déclaration relative au contrôle interne sera en adéquation avec le système de gestion opérationnelle et des améliorations parallèles seront apportées aux systèmes institutionnels ou opérationnels.
	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	<i>Améliorer les mécanismes de sensibilisation et de signalement en matière de fraude et de gestion des risques</i>	<i>Réduire la fraude, améliorer la gestion des risques et apporter une plus grande assurance aux États Membres dans ces domaines</i>	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>							<i>Cette proposition est mise en œuvre. Voir l'appendice 1 du document A75/35, recommandations R023 et R024.</i>	
12	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Campagnes de sensibilisation au risque dans toute l'Organisation	Faire mieux connaître les risques et les systèmes mis en place pour y faire face, et notamment les responsabilités du personnel, dans toute l'Organisation	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>	Non encore budgétisé	À compléter	X	–	–	En cours	La documentation et les outils de sensibilisation sont en cours d'élaboration.	Des initiatives de sensibilisation à la lutte contre la fraude et la corruption ont été engagées suite à la publication en juillet 2022 de la Politique OMS de prévention, de détection et de réponse à la fraude et la

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												<p>corruption, qui s'applique à l'ensemble de l'Organisation. Une campagne de communication a été lancée en novembre-décembre 2022 (en lien avec la Journée internationale de lutte contre la corruption) ; un manuel de sensibilisation aux signaux d'alarme des risques de fraude et de corruption a été diffusé et une première promotion d'« ambassadeurs » de la lutte contre la fraude et la corruption a été formée. Une deuxième promotion a été formée en mars 2023. Le réseau d'ambassadeurs est composé de représentants de tous les bureaux principaux ; des programmes (aux trois niveaux) ; et des partenariats. Parallèlement à la mise au point et au déploiement du nouvel outil de gestion des risques PRSEAH, une campagne de sensibilisation a été menée dans l'ensemble de l'Organisation. D'autres campagnes de sensibilisation aux</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												risques seront élaborées et déployées, de concert avec la nouvelle stratégie de gestion des risques.
13	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Renforcer le programme mondial sur les risques, la conformité et le contrôle	Renforcer les capacités et les systèmes dont dispose l'Organisation pour recenser, évaluer et atténuer les risques, y compris en veillant à la conformité	<i>Siège/ Conformité, gestion des risques et éthique</i>	Non encore budgétisé	À compléter	–	X	–	En cours	Un examen interne selon les principes les plus rigoureux a été effectué en 2021 et les recommandations qui en sont issues sont en train d'être intégrées dans la nouvelle stratégie de gestion du risque institutionnel.	En lien avec la nouvelle stratégie, des efforts de planification supplémentaires sont engagés en vue d'améliorer les systèmes de conformité et de vérification et les capacités connexes, et les ressources requises sont mobilisées. D'autres liens vers la gestion des risques et la conformité sont en cours d'intégration au nouveau progiciel de gestion intégré/système de gestion opérationnelle.
2. Impact au niveau des pays												
	<i>Impact au niveau des pays</i>	<i>Définir les rôles et les fonctions de l'OMS, y compris la coopération technique fournie aux États Membres, et inclure cette définition dans le manuel d'élaboration des stratégies de coopération avec les pays</i>	<i>Définir plus clairement les rôles et les fonctions de l'OMS à différents niveaux</i>									<i>Depuis la précédente réforme de l'OMS, des progrès ont été réalisés dans la clarification des rôles et des fonctions des trois niveaux de l'Organisation. Aujourd'hui, la manière dont les rôles et les fonctions transparaissent dans la planification des activités de chacun des niveaux de l'Organisation est plus</i>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023	
							2023	2024	2025 et au-delà				
												<p>claire, notamment les rôles et les fonctions de l'OMS en matière de leadership, de biens de santé publique mondiaux et d'appui aux pays (sur la base des orientations stratégiques des stratégies de coopération avec les pays). Ces rôles et ces fonctions sont délimités et repris dans les plans opérationnels, qui sont alimentés par des discussions à trois niveaux par le biais de réseaux à trois niveaux, en particulier par les équipes de réalisation des produits, avec un accent particulier sur l'alignement des activités en vue de l'impact au niveau des pays.</p>	
14	Impact au niveau des pays	Mettre à jour le guide 2020 sur la stratégie de coopération avec les pays afin d'affiner l'approche globale de la stratégie, en veillant à ce qu'elle soit liée au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux exigences du nouveau système de gestion opérationnelle, y compris en définissant comment les bureaux de pays appuient la	Accroître la valeur et l'utilisation de la stratégie de coopération avec les pays en tant qu'instrument stratégique et de planification pour renforcer l'impact au niveau des pays et les relations avec les États Membres	<i>Siège/Stratégie et appui pour les pays</i>	Partiellement budgétisé	100 000-150 000	X	X		En cours	Les priorités de la stratégie de coopération de l'OMS avec les pays ne sont pas encore systématiquement mises en rapport avec le processus mondial de planification stratégique et opérationnelle. Le guide sur la stratégie de coopération avec les pays recense les rôles et les fonctions de	Le guide sur la stratégie de coopération avec les pays est en cours de révision. Ce document présentera les priorités et prestations stratégiques, sur la base d'une approche différenciée selon le contexte et les besoins nationaux, à l'appui des cibles du triple milliard du	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
		coopération technique avec les pays									l'OMS au niveau des pays et les articule au moyen de priorités stratégiques nationales. Des liens doivent également être établis avec le système de gestion opérationnelle en vue d'éclairer systématiquement le processus de planification stratégique opérationnelle de l'OMS.	treizième PGT ; servira de base à toutes les activités de coopération stratégique de l'OMS dans les États Membres et à la planification opérationnelle afin d'obtenir un impact au niveau des pays ; sera axé de façon plus stratégique sur les résultats et assorti de cibles et de jalons fondés sur des indicateurs de réalisation ; sera aligné sur les plans stratégiques et de développement nationaux et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; permettra d'identifier et de mobiliser un plus vaste ensemble de partenaires, au-delà du secteur de la santé, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ; soulignera l'intérêt de la collaboration avec le système des Nations Unies et la nécessité d'assumer un rôle de chef de file et d'assurer la coordination pour les mandats qui intéressent

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												la santé, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; et fournira une vue d'ensemble des ressources requises et disponibles, ainsi que des carences probables, afin que l'Organisation puisse mobiliser davantage de ressources à l'avenir. La nouvelle génération de stratégies de coopération avec les pays sera reliée au système de gestion opérationnelle en vue d'éclairer systématiquement le processus de planification stratégique opérationnelle de l'OMS. Un mécanisme institutionnel interne a été mis en place à cette fin.
15	Impact au niveau des pays	Suivre la mise en œuvre et l'établissement de rapports aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé	Visibilité accrue des réalisations et des défis opérationnels pour les États Membres	<i>Siège/Stratégie et appui pour les pays</i>	Partiellement budgétisé	–	–	–	X	En cours	La planification active est en cours pour l'intégration de la stratégie de coopération avec les pays au sein du système de gestion opérationnelle (lui-même en cours d'élaboration), le but étant d'orienter de façon systématique le processus de planification	D'importants progrès ont été accomplis en vue de faire systématiquement rapport aux États Membres sur les résultats obtenus par l'OMS dans les pays. Des témoignages concernant l'impact de l'action de l'OMS dans les pays, zones et territoires sont présentés dans le

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											<p>stratégique opérationnelle de l'OMS. Les liens entre la stratégie de coopération avec les pays et le système de gestion opérationnelle devraient être établis d'ici le prochain trimestre de 2023. Le suivi et la notification de l'impact sur les pays sont effectués par le biais du système de mesure du treizième PGT, notamment en surveillant la réalisation des résultats et des impacts en matière de santé grâce aux indicateurs de résultat et la contribution du Secrétariat à ces résultats et impacts grâce au tableau de bord des produits. En outre, le rapport sur les résultats présente des études de cas par pays qui montrent comment l'OMS contribue à la réalisation des résultats et des impacts en matière de santé. Des améliorations seront apportées au suivi et à la notification de l'impact sur les pays en définissant mieux les résultats de santé</p>	<p>rapport sur les résultats du budget programme 2020-2021 (https://www.who.int/about/accountability/results/who-results-report-2020-2021). Un rapport similaire (examen à mi-parcours 2022) est en cours d'élaboration pour rendre compte aux États Membres des progrès accomplis en vue d'obtenir des résultats et un impact dans les pays. Ce nouveau rapport, qui sera présenté à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en 2023, continuera de présenter les travaux de l'OMS au niveau des pays. Le Secrétariat publie plus de 50 études de cas d'impact au niveau des pays couvrant l'exercice biennal. Une stratégie de communication est en cours d'élaboration pour informer les différentes parties prenantes de l'efficacité des mesures prises en vue d'obtenir un impact dans les pays.</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												prioritaires et ce que l'OMS fournira dans chaque pays par le biais de l'« approche axée sur les résultats », qui fait partie du programme de transformation de l'OMS.
	<i>Impact au niveau des pays</i>	<i>Renforcer la visibilité des principaux défis opérationnels au niveau des pays, y compris moyennant des discussions au niveau des organes directeurs</i>	<i>Veiller à ce que les États Membres aient une vue d'ensemble complète du contexte opérationnel, à tous les niveaux</i>									
16	Impact au niveau des pays	Inclure les défis opérationnels au niveau des pays dans le rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays, y compris un moyen de renforcer l'engagement des représentants de l'OMS auprès de multiples secteurs ; et le présenter à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session pour discussion et examen	Accroître la visibilité des principaux défis opérationnels et des solutions pour les opérations au niveau des pays, ainsi que des moyens de renforcer l'impact de l'OMS au niveau des pays	<i>Siège/Stratégie et appui pour les pays</i>	Partiellement budgétisé	40 000+	X	X	–	En cours	Le rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays est en cours d'élaboration, avec des informations provenant des bureaux de pays de l'OMS, et sera présenté à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Les défis de l'OMS au niveau des pays sont multiples et complexes. L'OMS rendra compte systématiquement de ces défis moyennant des rapports biennaux sur la présence de l'OMS dans les pays et des présentations au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant que point principal de l'ordre du jour. Le	Le rapport 2023 sur la présence de l'OMS dans les pays est en cours de finalisation et devrait être publié avant la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en 2023. Le rapport est fondé sur une enquête et les réponses reçues des 152 bureaux de pays (taux de réponse de 100 %). Il intègre des données et des analyses quantitatives et qualitatives, présente les défis et les solutions opérationnels au niveau des pays et esquisse les moyens de renforcer l'impact de l'OMS au niveau des pays.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											processus d'élaboration du rapport 2025 sur la présence de l'OMS dans les pays débutera au troisième trimestre 2024 ; il sera présenté, ainsi que les rapports des visites de pays, à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 2025.	
17	Impact au niveau des pays	Examiner et améliorer la coordination, la communication et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation en vue d'obtenir un impact dans les pays.	Remédier aux inefficacités en matière de coordination entre les trois niveaux de l'Organisation et mettre l'accent sur le soutien aux pays	<i>Siège/Stratégie et appui pour les pays</i>			X	X		En cours	Les activités visant à améliorer la coordination des travaux et la cohérence technique aux trois niveaux de l'Organisation afin d'obtenir un impact au niveau des pays s'inscrivent dans le prolongement des réseaux de catégories et de secteurs de programme de la précédente réforme de l'OMS. Dans le cadre de la transformation actuelle de l'OMS, afin de renforcer encore l'alignement, la coordination et la cohérence technique, le Secrétariat a remanié le processus de planification pour y inclure des améliorations, à savoir la planification de l'appui aux pays aux trois niveaux et la planification des produits	En décembre 2022, le Département a organisé la Réunion mondiale de la direction à Genève, à laquelle ont participé les plus hauts responsables des trois niveaux de l'OMS. Elle a été l'occasion de réfléchir à la manière de mettre en œuvre les cinq priorités présentées à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2022, à savoir : promouvoir la santé, fournir des services de santé, protéger la santé, démultiplier les progrès et être efficaces. Plusieurs recommandations ont été formulées à l'issue de la réunion et le groupe « Agir pour de meilleurs résultats » (dirigé par six représentants d'autant de Régions de l'OMS) s'attache

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											<p>techniques/biens de santé publique mondiaux. Les plans d'appui aux pays commencent par définir les besoins en matière d'assistance technique au niveau du pays et ils serviront ensuite de base à l'appui planifié au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège afin de s'assurer qu'ils sont alignés. Des mécanismes de coordination à trois niveaux ont été mis en place, notamment les équipes de réalisation des produits et les réseaux d'experts techniques qui sont supervisés par les réseaux d'instances dirigeantes, tels que le directeur de la gestion des programmes, le directeur de l'administration et des finances et le Groupe de la politique mondiale (GPG). D'autres améliorations seront nécessaires pour que ces réseaux fonctionnent de manière optimale. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour faire en sorte que les produits techniques dont la production est</p>	<p>actuellement à les transposer en plans d'action. L'accent est mis sur plusieurs éléments qui permettraient non seulement de renforcer les bureaux de pays, mais aussi de promouvoir la cohésion aux trois niveaux : capacités de base minimales dans les pays ; ressources financières adaptées aux besoins des pays ; participation des représentants de l'OMS aux activités multisectorielles.</p> <p>Priorisation ascendante dans la perspective de l'impact.</p> <p>Visibilité accrue et meilleure communication aux trois niveaux.</p> <p>Action intersectorielle ; mise en œuvre du plan d'action associée à un « défi des 100 jours ».</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023	
							2023	2024	2025 et au-delà				
												prioritairement confiée au Siège et aux bureaux régionaux sont alignés sur la production d'impacts au niveau des pays.	
3. Financement													
	<i>Financement Allocation des ressources</i>	<i>Renforcer la transparence de l'allocation des ressources à l'échelle de toute l'Organisation, y compris en instituant un mécanisme pour garantir et améliorer l'équité dans ce domaine à tous les niveaux et notamment dans les bureaux principaux de l'OMS, en accordant une attention particulière aux résultats au niveau des pays et aux résultats sous-financés dans le budget programme (une proposition sur les façons d'utiliser la nouvelle augmentation proposée des contributions fixées)</i>	<i>Améliorer la visibilité des États Membres sur la manière dont les ressources sont allouées aux trois niveaux de l'Organisation et présenter les contraintes actuelles en matière de réaffectation des ressources pour le Secrétariat</i>	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>			-					<i>Le Secrétariat prépare des documents sur les mécanismes actuels d'allocation des fonds. Il tiendra des sessions consacrées à l'allocation des types de ressources suivants : fonds souples, fonds thématiques et contributions volontaires. Le Secrétariat continuera à dialoguer avec les États Membres sur le point approprié du cycle d'élaboration et d'approbation du budget programme pour que cette activité ait lieu.</i>	
18	Financement Allocation des ressources	Organiser une séance d'information sur les mécanismes actuels d'allocation des ressources, y compris l'élaboration et la mise en commun de documents de référence, au besoin	Améliorer la compréhension par les États Membres de l'allocation des ressources aux trois niveaux de l'Organisation, y compris les contraintes liées à la réaffectation	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	32 000	X	-	-	En cours		Les documents doivent être adaptés à une utilisation par les États Membres et les séances doivent avoir lieu dès que possible.	Les documents du Secrétariat sont prêts. Il est suggéré de fixer des dates pour les séances d'information prévues après la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
19	Financement Allocation des ressources	En ce qui concerne l'augmentation des contributions fixées pour 2024-2025, partager les principes qui guideront la répartition des contributions fixées aux trois niveaux	Fournir aux États Membres des outils leur permettant d'expliquer à leurs partenaires comment l'augmentation des contributions fixées devrait être utilisée, sans nuire à la souplesse dans l'utilisation de ces ressources	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	16 000	X	–	–	En cours	Le Secrétariat proposera et présentera un ensemble de principes qui guideront l'allocation de ressources flexibles aux trois niveaux de l'Organisation et permettront aux États Membres de rendre compte de l'utilisation stratégique de ces ressources, tout en conservant la flexibilité essentielle qui était un objectif clé de la décision WHA75(8) (2022) sur le financement durable.	Des principes pour orienter l'allocation des contributions fixées entre les trois niveaux sont proposés dans l'avant-projet de budget programme 2024-2025, l'idée étant que les contributions fixées soient employées pour financer le budget des produits hautement prioritaires afin d'obtenir pour eux un taux de financement de 80 %. Des informations plus complètes, y compris un ensemble d'indicateurs proposés, figurent dans le document explicatif du budget programme sur la proposition d'allocation des fonds souples et d'indicateurs clés de performance.
20	Financement Allocation des ressources	Une évaluation exhaustive des ressources disponibles et des options de financement a été menée afin de traiter les priorités inscrites dans le budget programme	Améliorer les connaissances des États Membres sur la situation financière actuelle et future de l'Organisation	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	32 000	–	X	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	–	Ces travaux commenceront après la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, lorsque le futur financement du budget programme 2024-2025 sera plus précisément connu (ressources souples et à usage désigné).
21	Financement Allocation des ressources	Produits hautement prioritaires financés de manière adéquate après l'approbation du budget programme	Établir un lien plus explicite entre les produits hautement prioritaires et le financement	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	50 000	–	X	X	En cours	Après le début de l'exécution du budget programme, l'objectif consiste à financer les produits hautement prioritaires ; toutefois,	Le mécanisme et les principes ont été présentés aux États Membres ; les priorités sont en train d'être arrêtées et le

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											cela dépendra du nombre et du niveau des produits à hiérarchiser, l'Organisation n'étant pas encore entièrement financée de manière durable. La décision susmentionnée sur le financement durable devrait faciliter la réalisation de cet objectif.	chiffage des produits est affiné, en vue d'une présentation à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ; l'alignement entre le chiffage et l'établissement des priorités est en cours (il sera finalisé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé) ; voir également l'activité 19.
22	Financement Alignement avec le budget programme	Améliorer l'alignement entre les priorités programmatiques et le financement correspondant dans le cadre du budget programme approuvé : examen de tous les accords avec les donateurs pour assurer l'alignement des subventions sur les priorités du budget programme de l'OMS	Mieux aligner les exigences des États Membres, telles qu'adoptées dans le budget programme et d'autres textes, et le financement que l'Organisation reçoit pour traiter et mettre en œuvre ses plans	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	–	100 000	X	–	–	En cours	L'alignement des priorités sur le financement se heurte à des contraintes importantes dans le modèle de financement actuel, comme l'a examiné en détail le Groupe de travail sur le financement durable. Les décisions prises récemment en matière de financement durable devraient permettre des améliorations dans ce domaine. Pour les fonds souples et thématiques, des mécanismes bien établis sont en place. Concernant les contributions volontaires, les contraintes sont plus importantes.	Les accords avec les donateurs sont en train d'être révisés afin de les aligner sur le budget programme de l'OMS. Les améliorations pour 2024-2025 seront examinées par rapport aux priorités fixées pour l'exercice 2024-2025. Du point de vue de la planification, le projet de budget programme 2024-2025 a renforcé l'alignement entre le budget et les priorités. Après le début de la mise en œuvre, l'OMS s'est engagée à financer 80 % du budget des produits hautement prioritaires en associant fonds souples et contributions

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												volontaires. Un alignement plus poussé ne sera possible qu'avec un financement durable.
23	Financement Gestion financière	Examiner et comparer le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'OMS afin de les aligner sur les meilleures pratiques utilisées dans le système des Nations Unies : mise à jour du Règlement financier et des Règles de gestion financière	–	<i>Siège/Finances</i>	Budgétisé	–	X	–	–	En cours	Le Règlement financier et les Règles de gestion financière font actuellement l'objet d'une mise à jour, qui sera soumise à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif et à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.	Le Conseil exécutif a adopté la résolution EB152.R4 (2023) relative aux amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière. Une consultation des États Membres s'est tenue le 20 mars sur les options proposées en ce qui concerne l'application de l'article 7 de la Constitution de l'OMS. La Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé sera invitée à adopter la résolution figurant dans le document EB152.R4, ainsi que les résultats de la consultation sur les options proposées concernant l'article 7 de la Constitution.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
24	Financement Gestion financière	Actualiser les états financiers de l'OMS : d'autres mesures sont prévues afin d'améliorer la transparence des états financiers	Améliorer la transparence des états financiers	<i>Siège/Finances</i>	Budgétisé	–	X	X	X	En cours	Mesures supplémentaires visant à améliorer la transparence des états financiers : 1) conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), mettre à jour les notes accompagnant les comptes afin d'améliorer la clarté et la communication de l'information ; 2) améliorer la publication des annexes aux états financiers, afin d'inclure des ensembles plus larges d'informations financières ; et 3) continuer à améliorer le rapport du Directeur général présentant la performance financière. En outre, de nouvelles normes IPSAS en cours d'élaboration devront être adoptées, notamment des informations sur l'environnement et la durabilité susceptibles d'avoir une incidence sur l'information financière.	Les états financiers actualisés de l'OMS seront présentés à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
4. Gouvernance												
25	Gouvernance Multilinguisme	Améliorer le multilinguisme en fournissant l'ensemble des documents dans les six langues officielles : traduction des procès-verbaux d'une réunion, dans le cadre d'un projet pilote, et évaluation de l'acceptabilité	Traduction des procès-verbaux des organes directeurs vers les langues officielles. Proposition tendant à mener un projet pilote pour les procès-verbaux d'une réunion en utilisant la traduction assistée par ordinateur et la traduction automatique avec postédition superficielle afin d'obtenir un résultat compréhensible et précis, bien que non équivalent à la qualité de la traduction humaine	<i>Siège/Organes directeurs</i>	Budgétisé	50 000-60 000	X	–	X	En cours	Les seuls documents recensés comme non actuellement traduits sont les procès-verbaux du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé, ce qui correspond, en principe, à six réunions par exercice biennal, soit environ 650 000 mots à traduire vers cinq langues. En 2017, le coût d'une telle opération avait été estimé à environ 500 000 USD par exercice biennal. En 2020, le Département Organes directeurs a intégré la traduction assistée par ordinateur et la traduction automatique au flux de production des traductions. D'après les estimations de GBS, l'utilisation de ces technologies, associée à une postédition/révision superficielle devrait permettre d'économiser plus de 50 % par rapport aux estimations précédentes. Il serait proposé de mener un projet pilote pour confirmer ces économies et évaluer l'acceptabilité des résultats.	--

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
	<i>Gouvernance</i> <i>Examen des meilleures pratiques</i>	<i>Élaborer un document présentant des options et examinant les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance dans l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, et présenter certaines options en vue d'améliorer l'efficacité des organes directeurs de l'OMS pour une décision par les États Membres</i>	<i>Améliorer l'efficacité des organes directeurs de l'OMS</i>									
26	Gouvernance Examen des meilleures pratiques	Mener un examen de l'apprentissage institutionnel afin de recenser les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de responsabilisation et de surveillance au sein des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux, et les options pour une gouvernance plus efficace de l'OMS et une responsabilisation/surveillance	Accroître l'efficacité et l'efficience des organes directeurs de l'OMS (Siège et bureaux régionaux), des fonctions de surveillance et de responsabilisation (gouvernance et Secrétariat) et des liens entre les deux	<i>Siège/Bureau du Directeur général</i>	Non encore budgétisé	100 000	–	X	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Cet examen utilisera et mettra à profit les nombreux examens, études et évaluations réalisés antérieurement, notamment ceux portant sur la réforme de l'OMS (2011-2018) ; la transformation ; les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) ; les évaluations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) ; l'analyse comparative interne/les examens de la gestion ; la collaboration dans le cadre de la réforme des Nations Unies, ainsi que les activités menées par l'intermédiaire de divers réseaux établis des Nations Unies. À	Des travaux sont en cours pour rédiger le plan de cet examen.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											faire établir après les réunions des organes directeurs de janvier 2023.	
27	Gouvernance Examen des meilleures pratiques	Élaborer un document présentant des options et examinant les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de surveillance au sein des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux	Fournir des exemples de pratiques utiles émanant de l'extérieur de l'OMS en vue d'éclairer les réformes de la gouvernance des États Membres	<i>Siège/Organes directeurs</i>	Non encore budgétisé	À compléter	–	X	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	À faire établir après les réunions des organes directeurs de janvier/février 2023.	–
	Gouvernance <i>Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration</i>	Renforcer le rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration et du Conseil exécutif, en particulier en matière de surveillance budgétaire, afin d'améliorer la collaboration et d'assurer une surveillance des futurs budgets programmes	–			–					<i>Les options possibles sont les suivantes : 1) prévoir des réunions plus longues ou des séances « thématiques/sur un sujet précis » ; 2) prévoir une session sur la mise en œuvre (ou non) des recommandations antérieures du Conseil exécutif ; et 3) avant la réunion, organiser une séance d'information à l'intention des États Membres sur l'exercice de hiérarchisation.</i>	
28	Gouvernance Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration	Sous réserve d'une décision des États Membres, ajouter des sessions extraordinaires ou supplémentaires du Comité du programme, du budget et de l'administration axées sur la surveillance budgétaire	–	<i>Siège/Organes directeurs</i>	–	–	X	–	–	En cours	Première réunion informelle des membres du Comité du programme, du budget et de l'administration tenue en novembre 2022 ; sous réserve d'un examen par les États Membres et d'une consultation	Première et deuxième réunions informelles des membres du Comité du programme, du budget et de l'administration tenues en novembre 2022 et en janvier 2023 ; sous réserve d'un examen par les États Membres

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											avec ceux-ci, d'autres séances similaires peuvent être organisées.	et d'une consultation avec ceux-ci, d'autres séances similaires peuvent être organisées.
29	Gouvernance Rôle du Comité du programme, du budget et de l'administration	a) Prévoir des réunions plus longues ou des séances « thématiques/sur un sujet précis » ; et b) prévoir une session sur la mise en œuvre (ou non) des recommandations antérieures du Conseil exécutif	–	<i>Siège/Organes directeurs</i>	–	–	À compléter	–	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Sous réserve des instructions des États Membres.	Sous réserve des instructions des États Membres. Il est possible de répondre à cette demande au moyen de retraites du Conseil exécutif, sous la forme actuelle, ou de réunions informelles de membres du Comité du programme, du budget et de l'administration. Il faut noter que le tableau de bord pour le suivi des recommandations adressées au Secrétariat du plan de mise en œuvre établi par le Secrétariat répond également à certains aspects de cette demande.
	<i>Gouvernance</i> <i>Établissement des coûts des résolutions</i>	<i>Améliorer le processus d'établissement des coûts des résolutions et des décisions, notamment au moyen de discussions avec les États Membres au cours des consultations en déterminant le financement potentiel et en ajoutant des clauses claires de caducité</i>	<i>Alignement de l'établissement et du contrôle des priorités par les organes directeurs de l'OMS et intégration avec le budget programme approuvé en tant qu'élément clé de la surveillance et de la gestion de l'exécution</i>				–				<i>Le Secrétariat a accompli des progrès considérables à cet égard. Le processus d'établissement des coûts des résolutions est désormais la norme et fait l'objet d'un processus d'approbation rigoureux, tout en maintenant la souplesse nécessaire en raison de la planification précoce</i>	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												<i>que cette évaluation des coûts implique.</i>
30	Gouvernance Établissement des coûts des résolutions	Détermination des responsabilités en matière de financement et d'application des résolutions	Établissement clair, convenu et compris des responsabilités pour la mise en œuvre des résolutions	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	Temps de travail	X	–	–	En cours	Nécessité d'aborder les indicateurs de performance pour le Secrétariat, la planification des ressources humaines (par rapport aux activités dans les résolutions et les engagements qu'elles représentent), ainsi que les responsabilités des États Membres en matière de financement des coûts, en particulier dans un environnement de financement durable.	Sur la base des travaux antérieurs, des consultations devraient se tenir avec les États Membres pour déterminer les rôles et responsabilités en matière de financement et d'application des résolutions, le financement de l'Organisation étant une responsabilité commune. Le principe fondamental actuel est que tous les mandats de l'Organisation relèvent du programme général de travail et de ses budgets programmes respectifs. De ce point de vue, le financement d'une résolution spécifique dépend du financement des budgets programmes. Si l'on cherche à obtenir un mécanisme plus ciblé pour financer certaines résolutions, il conviendra de le définir en veillant à ce que le financement ne

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												soit par utilisé comme un paramètre pour limiter l'adoption de résolutions. Les résolutions ont souvent une durée de vie bien plus longue que les budgets programmes ; par conséquent, le financement d'une résolution ne peut généralement être précisément défini qu'à plus court terme.
31	Gouvernance Établissement des coûts des résolutions	Processus d'approbation du calcul des coûts des résolutions établies et mises en œuvre	Contrôle efficace de l'examen significatif de l'établissement des coûts et de l'approbation par les États Membres	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Non encore budgétisé	Temps de travail	–	X	–	En cours	Aborder les questions et les options concernant le calendrier, par exemple l'établissement des coûts avec l'approbation des résolutions ou après celle-ci ; parmi les options possibles peuvent figurer des séances spéciales d'établissement des coûts pour le Comité du programme, du budget et de l'administration, des délais de présentation plus clairs et un examen des personnes habilitées à proposer des résolutions dont les incidences financières ont été établies.	Ce processus relève de la responsabilité conjointe du Secrétariat et des États Membres. Du point de vue du Secrétariat, le processus est en train d'être renforcé et les États Membres participent plus tôt et de façon plus intensive à l'établissement des coûts (voir également la demande faite au Secrétariat concernant des recommandations connexes du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple sur cette question, dans la décision EB152(15), paragraphe 1 a), du Conseil exécutif). Une consultation et un dialogue doivent être engagés avec les États Membres sur la

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												manière de faire avancer l'application de cette recommandation.
32	Gouvernance Établissement des coûts des résolutions	Actualisation et disponibilité sur le portail de l'OMS de la synthèse des incidences financières des résolutions	Transparence et disponibilité des données sur les processus et les décisions des organes directeurs à l'intention d'un public extérieur	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	Temps de travail	–	X	–	En cours	Les informations sont déjà disponibles, mais une présentation en ligne actualisée doit être élaborée et mise en œuvre.	Les informations sont déjà disponibles, mais une présentation en ligne actualisée doit être élaborée et mise à disposition.
33	Gouvernance Établissement des coûts des résolutions	Renforcer le processus d'intégration des incidences financières des résolutions approuvées dans le processus d'élaboration du budget programme	Lien entre les résolutions approuvées et les priorités et les prestations	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Non encore budgétisé	Temps de travail	X	–	–	En cours	Examiner les questions relatives à l'établissement de liens explicites entre les résultats et les coûts et aux possibilités dans ce domaine, à l'intégration explicite des résolutions adoptées dans le budget programme et à l'établissement de rapports sur les résultats obtenus, avec mise en œuvre financière.	Des efforts ont été engagés en ce sens lors de l'élaboration du budget programme 2022-2023 et de sa révision (ainsi, le budget de la Stratégie pour la santé numérique a été défini dans le budget programme 2022-2023 sur la base de la décision WHA73(28) relative à la Stratégie mondiale pour la santé numérique ; la révision du budget programme 2022-2023 est fondée sur le chiffrage de la résolution WHA74.7). Des liens qualitatifs ont déjà été introduits, mais doivent être renforcés, tandis que des liens de nature quantitative doivent encore être établis concernant l'établissement des coûts.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
5. Ressources humaines												
	<i>Ressources humaines</i>	<i>Améliorer la transparence dans la création et le pourvoi des postes de haut niveau à l'OMS, moyennant des rapports périodiques aux États Membres</i>	<i>Fournir aux États Membres plus d'informations concernant les principaux problèmes et défis liés aux ressources humaines</i>								<i>Il s'agit notamment du renforcement des systèmes de gestion des ressources humaines, du recrutement et de l'entrée en fonction des représentants de l'OMS dans les pays, ainsi que de l'établissement de rapports.</i>	
34	Ressources humaines	Procédures élaborées dans le but d'améliorer le recrutement et le placement des représentants de l'OMS dotés des capacités adéquates en termes de leadership, de gestion et de coordination technique afin de diriger les bureaux de pays de l'OMS	Améliorer le recrutement de représentants de l'OMS compétents, sur la base de processus qui évaluent les candidats, utilisent des listes et veillent à faire correspondre et à placer rapidement ces représentants, avec la participation des bureaux régionaux et du Siège	<i>Siège/Gestion des ressources humaines et des talents</i>	Budgétisé	500 000 par an	X	–	X	En cours	La désignation aux nouveaux postes de représentant est actuellement effectuée par les Directeurs régionaux, et celle-ci sera modifiée dans le cadre de la nouvelle procédure selon le calendrier suivant : sélection d'un nouveau fournisseur pour les centres/processus d'évaluation – mai 2023 ; présentation du nouveau mécanisme de sélection des représentants approuvé d'ici le quatrième trimestre 2023 ; examen et communication aux États Membres d'ici mai 2025. Les centres d'évaluation des représentants sont organisés chaque année, et le processus doit devenir plus rigoureux et efficace.	Un appel d'offres est en cours ; cinq soumissionnaires potentiels ont soumis des propositions qui sont actuellement examinées par un comité technique. L'appel d'offres visait à améliorer le centre d'évaluation actuel, en intégrant notamment des exercices spécifiques relatifs à la gestion du personnel et à l'attitude à adopter face aux différents types de harcèlement. Voir la page suivante du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies : https://www.un.org/Public/Notice/190747 .

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											<p>Le processus de désignation peut être encore amélioré en faisant correspondre les candidats aux postes de représentant au profil du lieu d'affectation, avec la participation du Bureau du Directeur général et des bureaux régionaux, et en exerçant une diligence raisonnable accrue (vérifications croisées) lors de la désignation des représentants.</p> <p>Dans le cadre de la transformation de l'OMS, un programme qui a débuté au Bureau régional pour l'Afrique en 2019 afin d'améliorer le potentiel et les capacités de leadership, de gestion (y compris en matière de PRSEAH) et de coordination technique des représentants de l'OMS est en cours d'extension pour inclure des cohortes dans les principaux bureaux. Ce programme, intitulé « Pathways to leadership for health transformation » (Les voies du leadership</p>	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
35	Ressources humaines	Améliorer la conformité des ressources humaines avec les principes de la répartition géographique	Améliorer la répartition géographique du personnel	<i>Siège/Gestion des ressources humaines et des talents</i>	À compléter	À compléter	X	–	–	En cours	Les données sur la représentation géographique, et notamment son évolution au fil du temps, sont présentées tous les six mois aux organes directeurs de l'OMS dans les données sur le personnel et les rapports sur les ressources humaines.	Un nouvel outil d'informatique décisionnelle en matière de ressources humaines a été lancé en mars 2023 pour aider les supérieurs hiérarchiques dans le recrutement du personnel. Il fournit une vue d'ensemble centralisée des principaux indicateurs dans ce domaine afin de suivre les progrès en matière de cibles de recrutement et de déterminer les bureaux où des investissements doivent être engagés en matière de gestion. Deux indicateurs sont utilisés dans l'ensemble des bureaux principaux pour suivre l'engagement en faveur de la diversité géographique :

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												a) l'augmentation annuelle du pourcentage de membres du personnel recrutés sur le plan international qui sont mutés d'un bureau à un autre ; b) la réduction annuelle du pourcentage de pays non représentés et sous-représentés.
6. Budget programme												
36	Budget programme Nouvelles initiatives	Instaurer une démarche cohérente et transparente pour la mise en place de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes, y compris pour le calcul des coûts connexes et leur financement futur, ainsi que pour la consultation des États Membres	Pour communiquer rapidement aux États Membres les nouveaux plans pour de nouvelles initiatives majeures au sein de l'OMS, ainsi que leurs incidences financières et administratives	<i>Siège/Bureau du Directeur général</i>	Non encore budgétisé	–	X	–	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Le Secrétariat de l'OMS informera rapidement les États Membres lorsque de nouvelles initiatives sont prévues (lors de séances d'information ou de réunions liées aux organes directeurs, selon le cas). Les initiatives désignent de nouveaux grands programmes (y compris les centres) qui n'existent pas actuellement au sein de la structure institutionnelle/du budget programme de l'OMS. Ces initiatives figureront dans le budget programme, de même qu'une évaluation des incidences financières et administratives.	Une fois que les États Membres auront approuvé les recommandations du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple, à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat élaborera une méthode de calcul des coûts incluant des consultations avec les États Membres selon que de besoin. Le Secrétariat examinera, par exemple, la nature des nouveaux programmes et/ou initiatives, leur relation avec le budget programme approuvé et les seuils fixés.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
	<i>Budget programme</i> <i>Planification/efficience</i>	<i>Continuer à améliorer le processus de planification budgétaire fondé sur les priorités avec les États Membres, notamment le renforcement de la transparence, du partage d'informations sur l'établissement des priorités du budget programme et les discussions relatives au financement des priorités</i>	<i>Établir un lien clair entre l'établissement des priorités et la planification budgétaire, et améliorer la participation des États Membres au processus</i>								<i>L'un des éléments clés du processus de planification de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 est de mettre en avant l'établissement des priorités et de faire en sorte que ce processus soit axé sur les données et fondé sur la hiérarchisation ascendante des priorités des pays en termes de résultats et d'impacts en matière de santé au niveau des pays.</i>	
37	Budget programme Planification/ efficience	Sur la base des principes de la gestion axée sur les résultats, améliorer le cadre de résultats de l'OMS et le suivi de ses performances, y compris au moyen d'un suivi conjoint avec les États Membres. Renforcer la souplesse institutionnelle, les moyens de suivi des performances et l'obtention de résultats aux trois niveaux de l'Organisation	Veiller à ce que le cadre hiérarchique des résultats de l'OMS soit utilisé pour démontrer plus clairement l'impact obtenu au niveau des pays	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Non encore budgétisé	À compléter	X	X	–	En cours	Ce sujet est lié à plusieurs autres sujets qui ont été intégrés au plan de mise en œuvre du Secrétariat, par exemple le rapport sur l'évaluation et l'amélioration des résultats ; l'introduction de rapports conjoints des États Membres ; l'inclusion des États Membres dans l'élaboration du nouveau cadre hiérarchique des résultats pour le projet de quatorzième programme général de travail (PGT) et ses budgets programmes. Les autres améliorations du suivi et de l'établissement	Les États Membres devraient participer à l'élaboration du nouveau cadre hiérarchique des résultats pour le projet de quatorzième programme général de travail (PGT) et ses budgets programmes. Ces activités n'ont pas encore débuté. Concernant le treizième PGT et son budget programme final 2024-2025, des efforts ont été faits en vue de clarifier les descriptions de produits, en particulier ce qui est attendu du Secrétariat, ainsi que les indicateurs prévisionnels associés

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											<p>de rapports sur les résultats permettront notamment de mieux suivre et communiquer les améliorations des résultats et des impacts en matière de santé et de démontrer les liens crédibles entre le travail de l'OMS et la contribution à ces résultats dans le cadre de l'initiative de transformation de l'OMS, qui est axée sur la résultologie.</p> <p>aux produits. Dans un objectif de transparence, les indicateurs, de même que leurs niveaux de référence et leurs cibles, sont présentés sur la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 (https://www.who.int/about/accountability/budget/programme-budget-digital-platform-2024-2025/outputs). Cela permettra de faire en sorte que le Secrétariat rende mieux compte aux États Membres des résultats obtenus. Le renforcement des capacités institutionnelles au moyen de nouveaux outils en ligne, ainsi que le soutien apporté par le nouveau progiciel de gestion intégré en cours de mise au point, viennent appuyer la mise en œuvre de ces principes. Des ateliers et des formations sont actuellement menés pour renforcer les capacités à rendre compte de l'action menée.</p>	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
38	Budget programme Planification/ efficience	Établir un processus détaillé de consultation associé à l'élaboration du budget programme et du treizième PGT	Améliorer la participation des États Membres à l'élaboration et à l'exécution du budget programme et du treizième PGT	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	146 000	X	–	X	En cours	Le Secrétariat a déjà entamé ce processus, avec des consultations plus ciblées et approfondies en vue de l'élaboration de l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Il évalue également les moyens d'associer dès le départ les États Membres à l'élaboration du quatorzième PGT. La date d'achèvement du budget programme 2024-2025 est fixée à mai 2023 ; pour le quatorzième PGT il s'agit du 14 mai 2025 ; les budgets programmes ultérieurs portent la mention « au-delà de 2025 ». Coût indiqué par exercice.	Les États Membres ont fourni des observations et des orientations complètes concernant l'élaboration du projet de budget programme 2024-2025 lors des réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration et des consultations intersessions organisées en amont de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Des contributions supplémentaires ont été communiquées à l'occasion de consultations écrites menées sur la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Des orientations à l'intention des États Membres sont en cours d'intégration au projet de budget programme 2024-2025 établi pour l'Assemblée et figureront aussi sur la plateforme numérique.
39	Budget programme Planification/ efficience	Le processus de hiérarchisation des priorités nationales, régionales et mondiales s'est amélioré, présentant un lien plus clair entre les priorités et l'élaboration du budget programme. Partager les	Mieux faire comprendre aux États Membres le lien entre la hiérarchisation et l'élaboration du budget programme, ainsi que les	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	50 000	X	–	X	En cours	Il s'agit d'un objectif à plusieurs niveaux en cours. Achèvement d'un cycle biennal de budget programme pour chaque Conseil exécutif et Assemblée mondiale de la Santé.	Dans le cadre de l'élaboration du budget programme 2024-2025, 163 États Membres ont examiné et recensé leurs besoins prioritaires en matière de soutien par le

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
		résultats de celui-ci de manière transparente avec les États Membres	allocations budgétaires respectives								<p>Les progrès suivants ont été réalisés : des consultations nationales sont actuellement menées pour définir les résultats et les priorités en matière de produits ; des consultations régionales sur les priorités pour la Région sont en cours ; un engagement a été pris pour lier plus étroitement le niveau budgétaire aux résultats, et les résultats les plus prioritaires ont été identifiés ; et un partage plus transparent des résultats de la hiérarchisation sera réalisé grâce à la nouvelle annexe numérique du budget programme. Il conviendra d'examiner plus avant la manière de parvenir à une formulation plus claire et alignée des résultats en collaborant avec les États Membres, en mettant l'accent sur la mise en œuvre au niveau des pays afin de mieux répartir les budgets et les ressources et d'améliorer l'établissement des rapports. On renforcera ainsi l'accent mis sur les résultats et l'établissement de rapports sur les résultats</p>	<p>Secrétariat de l'OMS, tels qu'exprimés dans la hiérarchisation des résultats et des produits du budget programme, ainsi que, dans de nombreux cas, dans l'identification des prestations stratégiques en vue du soutien du Secrétariat.</p> <p>Les résultats finaux de la hiérarchisation figurent dans le projet de budget programme 2024-2025, qui a été communiqué aux États Membres avant la consultation du 13 mars 2023.</p> <p>Les résultats de la hiérarchisation sont présentés sous la forme d'un tableau de bord dans la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 de l'OMS.</p> <p>Un travail d'alignement entre les priorités et le budget est en cours et sera finalisé par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											(par opposition aux moyens mis en œuvre).	
40	Budget programme Planification/ efficacité	Améliorer la transparence et fournir des informations détaillées en vue de l'élaboration du budget programme, en particulier en ce qui concerne les augmentations de budget proposées ainsi que le financement potentiel. Cela comprend notamment l'élaboration de documents, la tenue de séances d'information et l'amélioration de la disponibilité de l'information financière actuelle et potentielle	Fournir des informations plus claires et transparentes que les États Membres peuvent comprendre pour leur prise de décisions dans le cadre de l'approbation du budget programme	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	48 000	X	–	X	En cours	<p>Pour une discussion plus approfondie avec les États Membres concernant le niveau de précision, par exemple ce qui est nécessaire avant l'approbation du budget programme et ce qui est nécessaire dans le cadre du processus régulier consistant à rendre compte. Avec la nouvelle approche relative à la présentation du budget programme, il existe de nombreuses options. Du point de vue du budget, le Secrétariat prépare des documents et planifie des séances d'information sur la façon dont le budget programme est chiffré et élaboré. Cela pourrait apporter des éclaircissements utiles. Des détails considérables sont déjà fournis chaque mois sur l'exécution du budget par le biais du portail Web de l'OMS. L'OMS fournit déjà les meilleures estimations dont elle dispose eu égard au niveau de financement disponible, mais des progrès supplémentaires en</p>	<p>Les progrès suivants ont été réalisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le chiffrage du budget a été réalisé jusqu'au niveau des produits, par bureau principal et aux différents niveaux de l'Organisation, en indiquant les activités et les ressources humaines mobilisées (ces informations seront publiées à l'occasion de la mise à jour par l'Assemblée de la Santé de la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025) ; – les réaménagements budgétaires, y compris les augmentations, sont présentés en détail dans le projet de budget programme ; – un chapitre sur le financement potentiel du budget programme 2024-2025 figure dans le document ; il est actualisé régulièrement à l'occasion des consultations et réunions officielles que le Secrétariat et les États Membres tiennent sur les questions connexes. La plateforme numérique

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											<p>matière de financement durable sont nécessaires pour permettre une préparation optimale du budget programme.</p> <p>de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 sera améliorée afin d'y présenter régulièrement (deux fois par semaine) des informations actualisées sur le niveau de financement du budget programme 2024-2025 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 est opérationnelle ; on y trouve plusieurs documents explicatifs qui facilitent la compréhension des différents processus liés à l'élaboration du budget programme ; – plusieurs consultations et séances d'information ont été organisées de façon à permettre aux États Membres de formuler des observations au fil de l'élaboration du budget programme ; – le Secrétariat évalue actuellement les possibilités qui existent d'améliorer la disponibilité des informations financières actuelles et potentielles et leur facilité de consultation ; 	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												– le portail du budget programme donne d'ores et déjà un aperçu de la situation actuelle de financement, ainsi que des informations sur la mise en œuvre (données actualisées chaque mois).
	<i>Budget programme Planification/efficience</i>	<i>Revoir la présentation du projet de budget programme dans le but de faciliter la compréhension et l'analyse par les États Membres des informations fournies</i>										<i>Les États Membres considèrent que le budget, sous sa forme actuelle, est peu intelligible. Ils ont demandé à disposer d'une meilleure vue d'ensemble, d'un document plus court et plus intelligible, mais aussi d'informations plus détaillées dans certains domaines. Dans le processus actuel du projet de budget programme 2024-2025, le Secrétariat cherche à répondre à ces attentes au moyen d'une démarche « en entonnoir » et d'un site Web qui servira d'annexe numérique. Les plans actuels ont été présentés aux comités régionaux. Le nouveau budget programme est en cours d'élaboration à l'aide de cette approche, et un fournisseur a été identifié pour soutenir</i>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
41	Budget programme Planification/ efficience	Améliorations de la structure et du graphisme de la présentation du budget programme : une structure modulaire, composée de sections pouvant être lues séparément (par exemple le résumé d'orientation, les textes explicatifs pour les résultats et les produits)	Améliorer l'expérience de l'utilisateur et la compréhension du budget programme	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>		20 000	X	–	–	En cours	–	Le document principal du budget programme a lui-même été conçu suivant cette recommandation ; il est concis et met l'accent sur les éléments qui sont les plus importants aux fins de la prise de décisions par les États Membres. La première version de la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025, qui vient en complément du document, est opérationnelle. Les informations y sont structurées de façon à faciliter la lecture. De même, plusieurs documents explicatifs ont été mis au point pour éclairer la compréhension du budget. D'autres améliorations sont en train d'être apportées à la lumière du retour d'information des États Membres.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
42	Budget programme Planification/ efficience	Ajouter des documents explicatifs, par exemple sur le principe et le processus de budgétisation de l'OMS ; le processus de hiérarchisation, etc. (contenu à décider avant chaque nouveau projet de budget programme)	Fournir des outils aux utilisateurs internes et externes pour assurer une meilleure compréhension et interprétation du budget programme	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	10 000	X	–	–	En cours	–	Des documents explicatifs sur les thèmes suivants ont été ajoutés à la plateforme numérique du budget programme : – allocation des fonds souples et proposition d'indicateurs clés de performance (projet de proposition d'indicateurs clés de performance) ; – processus de chiffrage du budget programme ; – gestion axée sur les résultats à l'OMS ; – définition des priorités techniques au niveau des pays. D'autres documents explicatifs peuvent être ajoutés en fonction des commentaires des États Membres, sur demande. D'autres encore seront ajoutés à la lumière du retour d'information des États Membres sur la plateforme numérique et le projet de budget programme 2024-2025.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
43	Budget programme Planification/ efficience	Élaborer des tableaux de bord pour la hiérarchisation et l'établissement des coûts budgétaires afin de compléter la présentation du budget programme	Fournir aux États Membres des informations plus transparentes concernant la hiérarchisation	Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats	Budgétisé	50 000	X	–	–	En cours	–	<p>La première version de la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 a été mise en ligne avant la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, en janvier 2023. La plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 contient deux tableaux de bord qui portent chacun sur un ensemble clé de données utilisées pour élaborer le budget programme.</p> <p>Le premier présente les résultats de l'établissement des priorités pour les produits, à l'échelle des pays, territoires et zones. Le deuxième donne le chiffrage du budget pour 2024-2025 en descendant jusqu'au niveau des produits.</p> <p>Des travaux sont en cours pour améliorer ces outils.</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
44	Budget programme Planification/ efficience	Établir un lien clair entre le futur budget programme et le rapport sur les résultats, le tableau de bord des produits, le financement et la mise en œuvre de l'exercice précédent	Mieux démontrer le lien entre les réalisations et les défis de l'Organisation, tel que présenté dans le rapport sur les résultats, et le travail effectué lors des cycles budgétaires ultérieurs	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	–	X	–	–	En cours	–	Le processus interne a été renforcé à cet égard. Les équipes chargées des produits, aux trois niveaux de l'Organisation, ont examiné les présentations des produits et leur portée, en dressant le bilan de l'expérience et du suivi récents. Elles ont également collaboré afin d'examiner les indicateurs prévisionnels des produits et leurs métadonnées et de fixer des niveaux de référence et des cibles. Pour les utilisateurs externes, la plateforme numérique permet d'établir des liens entre le programme, le suivi, le financement et la mise en œuvre.
45	Budget programme Planification/ efficience	Organiser une consultation des États Membres concernant la présentation du budget programme	Inclure pleinement les États Membres dans le processus d'amélioration du budget programme	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	32 000	X	–	–	En cours	–	Des consultations régionales sur l'avant-projet de budget programme 2024-2025 se sont tenues dans le cadre des six comités régionaux. En outre, dans plusieurs Régions, de nouvelles consultations sur l'établissement des priorités ont eu lieu après les réunions des comités régionaux. Cinq réunions

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												d'information, examens approfondis et consultations, à chaque fois de portée mondiale, ont été consacrés à l'avant-projet de budget programme 2024-2025 entre septembre 2022 et janvier 2023. Deux nouvelles consultations au moins devraient se tenir en préparation de la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.
	<i>Budget programme</i> Établissement du rapport	<i>Évaluer de façon indépendante le rapport sur les résultats et envisager des recommandations sur les moyens d'améliorer le rapport sur les résultats, y compris son résumé analytique</i>	<i>Un rapport sur les résultats amélioré, davantage centré sur l'impact, mieux ciblé pour les publics externes et assorti de recommandations claires pour la prise de décisions au cours du prochain exercice biennal</i>								<i>Certaines des améliorations spécifiques demandées par les États Membres sont mentionnées ailleurs dans le tableau, par exemple le résumé analytique</i>	
46	Budget programme Établissement du rapport	Résumé d'orientation ajouté au rapport sur les résultats pour l'exercice 2022-2023	Un document plus utile pour les publics extérieurs, présentant clairement les principales réalisations, les principaux défis et les recommandations pour la prise de décisions au cours des prochains exercices biennaux	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	21 000	–	X	–	La mise œuvre n'a pas commencé.	Cette demande sera mise en œuvre pour le rapport de résultats 2022-2023.	La préparation du rapport sur les résultats 2022-2023 débutera fin 2023 en vue de la présentation du document à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
47	Budget programme Établissement du rapport	Intégration des recommandations de l'évaluation du rapport sur les résultats 2020-2021 aux rapports sur les résultats	–	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	50 000	X	X	–	En cours	<p>La vérification est terminée et les plans d'intervention de la direction sont en cours de finalisation. Ils indiqueront comment l'OMS intégrera les conclusions dans les prochains cycles d'établissement de rapports sur les résultats afin de renforcer encore les rapports sur les résultats répondant aux attentes des États Membres.</p> <p>Les progrès ci-après ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification intérieure des comptes.</p> <p>Les questions d'assurance qualité et les retards éditoriaux dans la production du rapport sur les résultats ont été analysés et un plan a été élaboré en concertation avec les homologues régionaux en début d'année.</p> <p>La rationalisation du processus devrait permettre de raccourcir les délais entre la soumission des rapports et leur publication.</p> <p>Des travaux sont également en cours pour préparer l'ensemble des références et des cibles pour les indicateurs de produit (la dimension « résultats » du tableau de bord) du rapport sur les résultats à mi-parcours pour 2020-2021 et du projet de budget programme 2024-2025.</p> <p>Le nouveau système de gestion des programmes est en</p>	<p>Les progrès ci-après ont été accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification intérieure des comptes.</p> <p>Les questions d'assurance qualité et les retards éditoriaux dans la production du rapport sur les résultats ont été analysés et un plan a été élaboré en concertation avec les homologues régionaux en début d'année.</p> <p>La rationalisation du processus devrait permettre de raccourcir les délais entre la soumission des rapports et leur publication.</p> <p>Des travaux sont également en cours pour préparer l'ensemble des références et des cibles pour les indicateurs de produit (la dimension « résultats » du tableau de bord) du rapport sur les résultats à mi-parcours pour 2020-2021 et du projet de budget programme 2024-2025.</p> <p>Le nouveau système de gestion des programmes est en</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												<p>cours de mise au point et les modes opératoires normalisés (MON) connexes seront préparés pour le lancement ; cependant, celui-ci a été repoussé à septembre 2023. Le nouveau système permettra de suivre les engagements des centres budgétaires du Siège et des bureaux régionaux pour la mise en œuvre de la plateforme d'appui aux pays.</p> <p>Des travaux ont commencé en vue d'adapter les systèmes pour un alignement plus étroit sur la présentation globale des informations relatives à l'évaluation de l'exécution du budget programme, conformément à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).</p>
48	Budget programme Établissement du rapport	Introduire l'évaluation externe dans la méthodologie du tableau de bord par les contreparties	Se doter d'un rapport sur les résultats amélioré et évalué de manière transparente qui bénéficie directement de l'expérience des parties prenantes intéressées au niveau des pays	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	50 000	–	X	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	En vue d'améliorer encore le rapport sur les résultats et de prendre connaissance des enseignements tirés par les États Membres, l'OMS souhaiterait mettre en place une évaluation conjointe du tableau de bord des produits	Le tableau de bord des produits sera déployé lors du prochain cycle, en préparation du rapport sur les résultats 2022-2023. Les travaux débiteront au dernier trimestre 2023, lorsque cette

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											avec les parties prenantes nationales, sur quelques-unes au moins des dimensions de cet instrument. Ce processus devra être arrêté en collaboration avec les États Membres.	recommandation sera mise en œuvre.
49	Budget programme Établissement du rapport	Mettre en place des groupes de discussion avec les États Membres sur la façon d'améliorer le rapport sur les résultats	Collaborer directement avec les États Membres pour établir un rapport amélioré sur les résultats	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	6000	–	X	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Les États Membres peuvent aider le Secrétariat à déterminer les priorités pour améliorer le rapport et à apporter toute autre amélioration jugée pertinente.	Le Secrétariat est en train d'établir un rapport sur les résultats à mi-parcours afin de rendre compte des progrès accomplis au regard du budget programme 2022-2023 au 31 décembre 2022. Ce document présentera les recommandations issues de la vérification et inclura des nouvelles informations sur le compte des contributions volontaires de base. Des consultations ou réunions de groupes de réflexion seront organisées après la présentation du rapport et avant la préparation du rapport sur les résultats pour 2022-2023.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
50	Budget programme Établissement du rapport	Dans le cadre de l'élaboration du projet de quatorzième PGT, inviter les États Membres intéressés à évaluer la hiérarchie des résultats de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et de l'OMS et de formuler des recommandations	Mieux harmoniser et aligner les hiérarchies des résultats de l'OPS et de l'OMS	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Non encore budgétisé	81 000	–	–	X	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Les États Membres ont fait part de leur souhait de voir les hiérarchies de résultats de l'OPS et de l'OMS plus explicitement alignées. Ces travaux peuvent être conduits dans le cadre des consultations pour l'élaboration du projet de quatorzième PGT.	Les travaux relatifs au quatorzième PGT n'ont pas encore commencé. Cette recommandation sera intégrée au programme de travail et au calendrier d'élaboration du quatorzième PGT, une fois qu'ils auront été arrêtés.
	Budget programme Établissement du rapport	<i>Accroître la transparence et fournir des informations détaillées dans le rapport sur le budget programme</i>	<i>Fournir de meilleures informations afin que les États Membres puissent constater les progrès réalisés dans l'exécution du budget programme</i>			–					<i>Plusieurs faits majeurs se sont produits l'année dernière : le portail Web du budget programme de l'OMS est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence mensuelle, et le rapport sur les résultats est entièrement fonctionnel, avec des détails très précis sur les réalisations et l'analyse. Le Secrétariat a organisé périodiquement des réunions d'information informelles à l'intention des États Membres sur l'état d'avancement de l'exécution du budget programme actuel. Le Secrétariat envisage également de créer un « portail de la transparence », dans lequel des informations succinctes sur l'exécution du budget programme peuvent</i>	

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
												être ajoutées. D'autres consultations avec les États Membres permettront de comprendre ce qui peut être fait de plus dans ce domaine.
51	Budget programme Établissement du rapport	Assurer une plus grande transparence en améliorant les informations du budget programme de l'OMS, telles qu'elles sont présentées sur le portail du budget programme de l'OMS, et s'efforcer d'améliorer le score et le classement de l'OMS selon l'Indice de transparence de l'aide 2022 (score 69,3 et catégorie « Bien ») en publiant les données d'évaluation des performances pour la combinaison d'un produit et d'un bureau de pays spécifique	Accroître davantage la transparence de l'évaluation des performances du budget programme de l'OMS ; améliorer le portail du budget programme de l'OMS ; améliorer le score de l'OMS dans le classement de l'IITA	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	20 000	X	–	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Poursuivant son engagement en faveur d'une plus grande transparence et visant à améliorer son score et son classement dans le futur Indice de transparence de l'aide 2024, l'OMS a identifié deux domaines à améliorer.	L'OMS participera à l'Assemblée des membres de l'IITA, qui se tiendra du 13 au 16 mars 2023, afin de tirer les enseignements de l'expérience d'autres entités publiant de telles données. Les travaux techniques que cette recommandation sous-tend débiteront après la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.
52	Budget programme Établissement du rapport	Renforcer le travail et la publication des données sur le portail du budget programme de l'OMS autour des « données en réseau », qui vise à établir le lien entre les organisations participantes et les éditeurs de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA)	Accroître davantage la transparence des données du budget programme de l'OMS ; améliorer le portail du budget programme de l'OMS ; améliorer le score de l'OMS dans le classement de l'Indice de transparence de l'aide	<i>Siège/ Planification, coordination des ressources et suivi des résultats</i>	Budgétisé	20 000	X	–	–	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Poursuivant son engagement en faveur d'une plus grande transparence et visant à améliorer son score et son classement dans le futur Indice de transparence de l'aide 2024, l'OMS a identifié deux domaines à améliorer (T3.4 et T3.5). Cette action signifie que, si un contributeur de l'OMS publie également en utilisant la norme de l'IITA, cet élément doit être	Les travaux techniques que cette recommandation sous-tend débiteront après la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé. Des travaux ont débuté afin d'étudier comment le progiciel de gestion intégré en cours de mise au point permettrait d'assurer la cohérence des données.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Département responsable	Budgétisé/ non encore budgétisé	Montant estimatif des coûts pour l'exécution (USD)	Date butoir pour l'activité ou la prestation			État actuel de la mise en œuvre : En cours/Planifié/En cours de planification	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (fin décembre 2022)	Informations actualisées au 15 mars 2023
							2023	2024	2025 et au-delà			
											référéncé par les données d'identification pertinentes de l'IITA.	
7. Mobilisation des ressources												
	<i>Mobilisation des ressources</i>	<i>Mettre régulièrement à jour l'argumentaire d'investissement de l'OMS</i>	<i>Définir une périodicité claire pour les argumentaires, centrée sur l'impact et le retour sur investissement des activités de l'OMS</i>			-						
53	Mobilisation des ressources	Élaborer un nouvel argumentaire d'investissement pour le projet de quatorzième PGT	-	<i>Siège/ Mobilisation coordonnée des ressources</i>	Non encore budgétisé	À confirmer (à compléter)	-	-	-	La mise en œuvre n'a pas commencé.	Il n'est pas possible de confirmer le calendrier à ce jour étant donné qu'il dépend des décisions à prendre par les États Membres concernant la faisabilité de la reconstitution des ressources.	
54	Mobilisation des ressources	Étudier la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des ressources pour le financement de la composante de base du budget programme (suivant la demande formulée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé) : élaborer une campagne de reconstitution, pour approbation à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé	Si cela est jugé faisable, élargir encore la base de financement du modèle de financement de l'OMS	<i>Siège/ Mobilisation coordonnée des ressources</i>	Non encore budgétisé	-	-	X		En cours	Un document sur la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution sera présenté à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif par l'intermédiaire de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.	Le Conseil exécutif a examiné le document EB152/35 sur la faisabilité du mécanisme de reconstitution, à la suite de quoi le Secrétariat a organisé de nouvelles consultations avant la présentation d'un document actualisé à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.

ANNEXE 2

RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE BUDGÉTAIRE, PROGRAMMATIQUE ET FINANCIÈRE ET PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME, TEL QU'ÉTABLI PAR LE SECRÉTARIAT MESURES MISES EN ŒUVRE (AU 15 MARS 2023)

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
1. Fonctions et systèmes de responsabilisation				
1	Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation	Évaluer les réformes proposées a) Évaluation indépendante de la mise en œuvre de l'approche de la gestion axée sur les résultats à l'OMS ; b) Évaluations indépendantes des réformes de l'OMS et des systèmes de gestion institutionnelle	Permettre aux États Membres de renforcer leur rôle de contrôle, notamment par l'évaluation indépendante, l'apprentissage institutionnel et l'évaluation de l'impact (le cas échéant)	Les États Membres approuvent les évaluations dans le cadre du plan de travail d'évaluation biennal présenté au Conseil exécutif (par ex. 2022-2023) ; d'autres évaluations peuvent être mises en œuvre selon les demandes formulées par les États Membres. Les conclusions de l'évaluation de l'approche de la gestion axée sur les résultats contribueront à renforcer la gestion axée sur les résultats de l'Organisation, en particulier la prise de décisions et l'apprentissage en fonction des résultats.
2	Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation	Organiser des réunions d'information par les commissaires aux comptes et les vérificateurs intérieurs des comptes à l'intention des États Membres : rapport annuel présenté à l'Assemblée de la Santé et discussions à l'occasion du Comité du programme, du budget et de l'administration	Accroître régulièrement la transparence des conclusions et des recommandations issues de la vérification des comptes	Des rapports annuels sont présentés à l'Assemblée de la Santé. Le Bureau du Commissaire aux comptes inclut des résumés de ses vérifications, des recommandations et des mises à jour des recommandations consolidées issues de vérifications antérieures dans son rapport annuel à l'Assemblée de la Santé. Le Secrétariat établit chaque année un rapport sur les rapports du CCI pour la session du Comité du programme, du budget et de l'administration qui se tient en mai. Les États Membres peuvent demander à consulter les rapports d'audit individuels par le biais d'un portail sécurisé et confidentiel.
3	Fonctions de responsabilisation Vérification/évaluation	Plateforme numérique consolidée de suivi des recommandations (version Web publique) pour inclure les recommandations de l'audit externe (telles qu'elles figurent dans le rapport annuel de l'Assemblée de la Santé), les recommandations du CCI	La plateforme consolidée permet le suivi et la comparaison des recommandations provenant de plusieurs sources sur une seule plateforme	La plateforme consolidée de gestion et de suivi des recommandations permet aux responsables de saisir des informations actualisées concernant les recommandations formulées par diverses sources (organes directeurs, CCI, fonctions de responsabilisation. Elle permet également l'apprentissage organisationnel pour ces recommandations et d'autres (lecture seule) émanant de l'audit externe et interne. La plateforme a été lancée au niveau interne, la mise à jour du logiciel devant être achevée d'ici à novembre 2022. La création d'une version du site Web public de l'OMS est en cours et devrait être terminée d'ici à janvier 2023).

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
4	Fonctions de responsabilisation Délégation de pouvoirs	Accroître la délégation de pouvoirs en la combinant à un mécanisme de responsabilisation renforcé dans le cadre duquel les trois niveaux de l'Organisation sont habilités à s'acquitter efficacement de leurs fonctions : publier des pactes de responsabilisation avec les Sous-Directeurs généraux et les Directeurs régionaux	Améliorer la clarté et la responsabilisation aux différents échelons	Des pactes de responsabilisation à l'intention des Sous-Directeurs généraux ont été publiés. Le processus de transformation a également recensé des manières de renforcer les délégations de pouvoirs, qui ont été déployées plus avant. Le Secrétariat renforce par ailleurs les délégations de pouvoirs, en particulier au niveau des pays, en vue d'améliorer la souplesse, la réactivité et la responsabilisation de l'OMS dans le cadre de la phase suivante de mise en œuvre de la transformation de l'OMS.
<i>Fonctions de responsabilisation PRSEAH</i>		<i>Renforcer les fonctions de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier à l'OMS</i>	<i>Prévenir tous les types d'inconduite sexuelle et y réagir (y compris en application des recommandations de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola et de celles des organes directeurs de l'OMS). Réunir les changements apportés au Plan de lutte de l'administration en vue d'élaborer une stratégie sur trois ans (2023–2025). Réorienter l'Organisation et ses activités sur les victimes et les survivants</i>	Des mesures à court et à moyen terme visant à prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et à y remédier ont été convenues et font l'objet d'un suivi au titre du Plan de lutte de l'administration de l'OMS. Les recommandations de la Commission indépendante, du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et du Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, ainsi que celles du Conseil exécutif, de l'Assemblée de la Santé et du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif font l'objet d'un suivi moyennant une plateforme pour la synthèse des informations. D'après les données disponibles fin décembre 2022, la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration est en bonne voie : 97 % des mesures ont été engagées et 84 % devraient être menées à bien. Des données actualisées sont communiquées tous les trois mois aux États Membres et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de lutte de l'administration sont régulièrement mis à jour sur le site Web de l'OMS.
5	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Nouvelle politique sur l'inconduite sexuelle (incluant un cadre de responsabilisation) et politique actualisée sur la protection contre les représailles	Examiner toutes les politiques qui ont des répercussions sur la PRSEAH et les rassembler dans un cadre stratégique assorti d'orientations connexes sur la mise en œuvre	Mesure 2.4.1 du Plan de lutte de l'administration : cadre de responsabilisation pour l'ensemble du personnel, des administrateurs et des dirigeants à tous les niveaux de l'Organisation (adoptée par le Groupe de la politique mondiale de l'OMS). La politique sur l'inconduite sexuelle et la politique de protection contre les représailles ont été distribuées au Conseil mondial personnel/administration aux fins d'observations finales et d'approbation; ces documents devront être adoptés ensemble en même temps qu'une version (2021) harmonisée de la politique de prévention et de lutte contre les comportements abusifs, avant la fin de l'année ; des modes opératoires normalisés (MON) relatifs au traitement des allégations et signalements d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, applicables aux trois niveaux de l'Organisation, seront publiés d'ici au troisième trimestre 2022 ; le cadre de responsabilisation est en cours de finalisation ; d'autres documents d'orientation (par exemple sur la démarche centrée sur les victimes et les survivants) sont en cours d'élaboration.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
6	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Renforcer les moyens d'enquête de l'OMS et éliminer le retard accumulé dans le traitement des dossiers	Renforcer l'approche centrée sur les victimes et le respect des besoins des victimes et des auteurs présumés afin d'obtenir un tableau clair des infractions signalées	L'OMS a accru les capacités élémentaires d'enquête sur les dossiers en retard et les nouveaux cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (un nouveau chef des enquêtes a été nommé en novembre 2022 et un chef des enquêtes par intérim avait été nommé en novembre 2021, chargés de se concentrer sur les cas de comportements répréhensibles à caractère sexuel, appuyés par une équipe composée de 15 enquêteurs qualifiés, dont la plupart sont des femmes). Des capacités supplémentaires sont mises en œuvre pour améliorer le fonctionnement du Bureau des services de contrôle interne suite à la récente mise à jour de la structure. L'arriéré d'enquêtes sur les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels a été éliminé avant la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (2022).
7	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Élaboration d'une stratégie triennale sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier	En prenant appui sur le Plan de lutte de l'administration, exposer des modalités cohérentes pour les différentes mesures requises pour continuer à mettre en place et à préserver les systèmes destinés à prévenir et à combattre l'exploitation, les abus et l'inconduite sexuels. La stratégie vise à mettre en œuvre les indicateurs du MOPAN en rapport avec l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels en faisant en sorte que l'OMS, d'ici à 2028, soit l'entité des Nations Unies présentant les meilleurs résultats dans ce domaine.	Mesure 3.5 du Plan de lutte de l'administration : la stratégie relative à l'action de l'OMS concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels pour 2023-2025 comportera des objectifs et des cibles clairs tendant à ce que l'OMS applique la tolérance zéro à l'égard de ce problème et à renforcer les travaux menés dans ce domaine à l'échelle du système des Nations Unies, du Comité permanent interorganisations, des États Membres et des autres parties prenantes clés. Il s'agit également d'une recommandation du Conseil exécutif à sa cent cinquantième session. Date butoir : décembre 2022. Les travaux sont en bonne voie, y compris les consultations menées avec les partenaires à l'échelle de l'OMS. Élaboration d'une théorie du changement, assortie d'un cadre de résultats et d'un plan de suivi et d'évaluation.
8	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Mettre en œuvre les mesures figurant dans le Plan de l'administration pour la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier (octobre 2021)	–	Au total, 97 % des mesures ont été engagées ou menées à bien. De nombreuses mesures (par exemple réunions d'information des États Membres, coordination avec les Nations Unies, etc.) s'inscrivent dans une optique de long terme et seront considérées comme menées à bien fin 2022 avant d'être reconduites au terme de la stratégie triennale, en 2023.
9	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Audit externe de toutes les plaintes reçues et de tous les cas signalés d'exploitation et d'abus sexuels et de harcèlement sexuel entre la mi-2018 et la mi-2021 et examen de l'efficacité du processus global dans son intégralité	Recenser les lacunes et les recommandations afin d'améliorer le processus d'enquête de bout en bout de l'OMS	La mesure 4.2.2 et ses composantes doivent être mises en œuvre d'ici à décembre 2022 (y compris les mesures de suivi de la Commission indépendante et celles renvoyant aux recommandations du Conseil exécutif, de l'Assemblée et du Comité consultatif de surveillance indépendant). Le Plan de lutte de l'administration et ses mises à jour trimestrielles sont disponibles sur le site Web de l'OMS. Audit externe achevé en août 2022 sous la supervision du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Secrétariat de l'OMS a rédigé une réponse de l'administration en septembre 2022.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
10	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Élaborer et mettre en œuvre un outil d'évaluation et d'atténuation des risques d'exploitation et d'abus sexuels à l'OMS	Créer l'outil essentiel nécessaire pour recenser les risques en matière d'exploitation, d'abus et d'inconduite sexuels et mettre en place les systèmes de gestion requis pour les atténuer	Il s'agit de la mesure 3.2.1 du Plan de lutte de l'administration. Cela concerne l'évaluation des risques relatifs au recrutement, aux achats, aux relations avec les partenaires d'exécution, à la mise en œuvre des programmes et des interventions, aux moyens de renfort, aux transactions en espèces, etc. L'outil s'appuie sur l'expérience des autres entités des Nations Unies. Il a été testé et il est en cours de déploiement. Les discussions sont en cours avec les partenaires en vue de renforcer la collaboration sur les données de référence relatives aux risques. L'outil et la méthodologie d'évaluation continueront d'être affinés dans le cadre de la stratégie triennale.
11	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Réviser le Cadre d'action d'urgence de l'OMS afin que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels y soit traitée de manière exhaustive et d'élaborer des modes opératoires normalisés (MON) d'urgence correspondants, qui définissent notamment les rôles du personnel, des administrateurs et des dirigeants aux trois niveaux de l'Organisation	Intégrer les enseignements et les changements de politiques concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels aux normes et procédures opérationnelles sur les urgences	Mesure 2.3.2 du Plan de lutte de l'administration : en outre, le Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire a recommandé en janvier 2022 qu'une mesure semblable soit prise en vue de réviser le Cadre d'action d'urgence de façon à clarifier les responsabilités des administrateurs concernant la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier, à tous les niveaux de l'Organisation. La version révisée du Cadre d'action d'urgence de l'OMS est prête et a été distribuée aux bureaux régionaux aux fins de commentaires.
12	Fonctions de responsabilisation PRSEAH	Organiser des formations en matière de PRSEAH à l'intention des bureaux de pays	Veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent leurs responsabilités et les procédures de signalement	Un nouveau module de formation obligatoire a été lancé en 2021. Cette formation (cours iLearn) est obligatoire pour tous les membres du personnel et atteint environ 90 % du personnel ; elle n'atteint pas la totalité des effectifs à tout moment en raison de la rotation de personnel. Toute personne ayant signé un accord contractuel doit suivre la formation. Celle-ci est complétée par des webinaires et d'autres activités d'apprentissage qui ont été consultés plus de 20 000 fois en 2022. En outre, les formations au niveau des pays ont été mises à l'échelle dans les bureaux régionaux de la Région africaine et de la Région du Pacifique occidental. L'équipe d'enquête du Bureau des services de contrôle interne a par ailleurs assuré la formation de 6000 membres du personnel.
13	Fonctions de responsabilisation Gestion des risques	Améliorer les mécanismes de sensibilisation et de signalement en matière de fraude et de gestion des risques Version actualisée de la politique OMS de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption	Réduire la fraude, améliorer la gestion des risques et apporter une plus grande assurance aux États Membres dans ces domaines	Cette proposition est mise en œuvre (voir le document A75/35, appendice 1, recommandations R023 et R024). 1. Version révisée de la politique de prévention des fraudes publiée en juillet 2022 2. Nouvelle déclaration sur la propension au risque (juin 2022) 2. Campagne de sensibilisation en vue de faire connaître la nouvelle politique auprès de l'ensemble du personnel et lancement de la formation obligatoire en matière de fraude et de corruption. L'OMS a également élaboré une méthodologie d'évaluation du risque de fraude fondée sur la norme ISO31000. Cette méthodologie est couverte dans le programme de « formation des formateurs ».

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
14	Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique	Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique Définir et appliquer des limites pour la durée du mandat des chefs des fonctions de contrôle interne et d'éthique, conformément aux recommandations figurant dans les documents JIU/REP/2020/1 et JIU/REP/2010/3 des Nations Unies et au rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration présenté au Conseil exécutif à sa cent cinquante et unième session (document EB151/2)	Garantir l'indépendance des fonctions de contrôle interne et d'éthique	Le Directeur général a approuvé en novembre 2022 une nouvelle politique interne limitant la durée du mandat du chef de la fonction d'éthique, en réponse aux apports du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. La limitation à un mandat de sept ans non renouvelable, assortie de restrictions des activités après la cessation de service, est conforme aux recommandations du Corps commun d'inspection des Nations Unies et aux meilleures pratiques des Nations Unies. Elle ne requiert pas de modification du Règlement ni du Statut du personnel.
15	Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique	Élaborer le mandat/la charte de la fonction éthique, conformément aux recommandations figurant dans le document JIU/REP/2021/5 des Nations Unies	Définir les responsabilités liées à la fonction éthique	Une nouvelle charte/un nouveau mandat a été élaboré(e) pour la fonction éthique et transmis au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance en vue d'obtenir ses observations.
16	Fonctions de responsabilisation Réforme du Bureau des services de contrôle interne et de la fonction éthique	Actualiser la structure et les capacités du Bureau des services de contrôle interne, notamment en ce qui concerne le chef des enquêtes et les rapports hiérarchiques. Améliorer les capacités du Bureau des services de contrôle interne à mener des enquêtes rigoureuses sur les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels	Garantir la capacité de l'OMS à mener des enquêtes rapides et efficaces sur tous les cas d'inconduite ou d'abus	Mise à jour de la structure et des rapports hiérarchiques du Bureau des services de contrôle interne terminée, clôturant ainsi la mesure du Conseil exécutif (voir la décision EB150(23) (2022)). Nombre accru de membres du personnel permanents essentiels, conformément au rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir le document EBPBAC33/2)
2. Impact au niveau des pays				
<i>Impact au niveau des pays</i>		<i>Examiner et améliorer la coordination et les activités aux trois niveaux de l'Organisation</i>	–	<i>Cette question était un volet majeur du programme de transformation du Directeur général (programme qui a fait l'objet d'une évaluation institutionnelle et d'un audit externe). Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'apprentissage institutionnel aux trois niveaux de l'Organisation et pour renforcer l'impact dans les pays.</i>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
17	Impact au niveau des pays	Mise en œuvre du nouveau modèle harmonisé de fonctionnement aux trois niveaux	Une organisation plus efficace	Le Commissaire aux comptes a examiné la transformation de l'OMS (voir le document A75/35) et a noté que cet axe de travail avait été mis en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'alignement de la structure sur les priorités stratégiques du treizième PGT. La phase suivante de mise en œuvre de la transformation de l'OMS au cours des prochaines années sera axée sur la présence suffisante et prévisible dans les pays, appuyée par un modèle de fonctionnement aux trois niveaux visant à obtenir un impact sanitaire dans les pays. Cela requerra l'apport des capacités requises, en quantité suffisante, au bon endroit et au bon moment, ce qui devrait être rendu possible par un financement adéquat et des méthodes de travail appropriées à tous les niveaux de l'Organisation. Le modèle de fonctionnement aux trois niveaux ira au-delà de la simple harmonisation des structures pour englober également l'alignement des capacités en ressources humaines, du financement et de la délégation de pouvoirs, selon des méthodes de travail et une culture axées sur le respect des priorités sanitaires des États Membres.
3. Financement				
18	Financement Gestion financière	Établir un fonds de réserve pour combler le déficit de financement dû aux réceptions tardives de fonds, y compris de ceux destinés aux situations d'urgence	–	L'OMS est dotée d'un fonds de roulement de 31 millions USD pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Ce niveau pourrait être révisé à l'avenir en cas d'évolution dans les flux de versement des contributions fixées. En outre, le Secrétariat a modélisé les conséquences des hausses de contributions fixées sur les réserves du fonds de roulement. Une note succincte pourrait être présentée aux États Membres en janvier 2024 afin d'exposer notamment les moyens d'éviter de nouvelles mises en recouvrement pour augmenter la valeur des réserves du fonds de roulement (en cas de retard dans le versement des contributions à l'OMS).
19	Financement Établissement des rapports	Établir des rapports réguliers sur le recouvrement des contributions fixées	–	L'OMS publie chaque année le statut des contributions fixées sur son site Web (voir https://www.who.int/publications/m/item/assessed-contributions-overview-for-all-member-states-as-at-31-december-2021), avec des détails fournis par chaque État Membre. Il est possible de publier plus fréquemment ces informations si les États Membres le jugent utile. Il faudra prendre des décisions concernant le niveau de détail, la fréquence (par exemple trimestrielle) ; et le support de publication (par exemple continuer à publier sur le site Web de l'OMS).
20	Financement Allocation des ressources	Renforcer la transparence de l'allocation des ressources à l'échelle de toute l'Organisation, y compris en instituant un mécanisme pour garantir et améliorer l'équité dans ce domaine à tous les niveaux et notamment dans les bureaux principaux de l'OMS, en accordant une attention particulière aux résultats au niveau des pays et aux résultats sous-financés dans le budget	–	Le mécanisme est en place depuis 2021 et continue de s'améliorer à partir des bilans d'expérience. En particulier, il a consisté à mettre sur pied un nouveau dispositif de plans d'exécution visant à déployer les fonds de manière stratégique et à soutenir ainsi les priorités et les bureaux sous-financés au moyen d'une approche plus rationnelle ; à synthétiser les affectations entre plusieurs donateurs ; et à adopter une composition révisée afin de tenir pleinement compte de l'ensemble des principaux bureaux et de toutes les priorités stratégiques. Ce processus est, par définition, en cours.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
		<p>programme (une proposition sur la façon dont la nouvelle augmentation proposée des contributions fixées serait utilisée) : continuer d'améliorer le Comité de l'allocation des ressources pour que l'allocation des ressources entre les trois niveaux de l'Organisation soit plus équitable et se fasse dans des délais appropriés</p>		
4. Gouvernance				
	<p>Gouvernance Établissement des coûts des résolutions</p>	<p><i>Améliorer le processus d'établissement des coûts des résolutions et des décisions, notamment au moyen de discussions avec les États Membres au cours des consultations en déterminant le financement potentiel et en ajoutant des clauses claires de caducité</i></p>	<p><i>Alignement de l'établissement et du contrôle des priorités par les organes directeurs et intégration avec le budget programme approuvé en tant qu'élément clé de la surveillance et de la gestion de l'exécution</i></p>	<p><i>Le Secrétariat a accompli des progrès considérables à cet égard. Le processus d'établissement des coûts des résolutions est désormais la norme et fait l'objet d'un processus d'approbation rigoureux, tout en maintenant la souplesse nécessaire en raison de la planification précoce que cette évaluation des coûts implique.</i></p>
21	<p>Gouvernance Établissement des coûts des résolutions</p>	<p>Mise à jour de la méthodologie et des lignes directrices relatives à l'établissement des coûts des résolutions</p>	<p>Veiller à ce que le Secrétariat soit toujours en mesure de fournir aux États Membres les informations nécessaires</p>	<p>Mise à jour périodique systématique à partir des observations des États Membres et des enseignements tirés des sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé.</p>
22	<p>Gouvernance Établissement des coûts des résolutions</p>	<p>Processus d'établissement des coûts et d'approbation des résolutions établis et mis en œuvre, y compris la normalisation des coûts dans les résolutions pour les activités communes établies</p>	<p>Contrôle efficient et efficace du processus d'établissement des coûts géré par le Secrétariat</p>	<p>Les progrès suivants ont été réalisés à ce jour : le processus a été réexaminé en 2022 ; des lignes directrices plus complètes ont été introduites ; les mécanismes d'approbation ont été normalisés ; un site Intranet dédié a été mis au point et il est actualisé régulièrement ; une base de données sur le calcul des coûts des résolutions a été élaborée et actualisée ; le Secrétariat améliore encore le processus en établissant une normalisation des coûts des activités qui peut être utilisée dans l'établissement des coûts ; une telle normalisation existe déjà concernant les ressources humaines, car le Secrétariat utilise les coûts normalisés pour les estimations de personnel.</p>
5. Ressources humaines				
23	<p>Ressources humaines</p>	<p>Améliorer les informations mises à disposition des États Membres concernant la structure du Secrétariat : publier l'organigramme actuel (jusqu'au niveau des départements, en incluant les adresses de courriel), et le mettre régulièrement à jour sur le site Web de l'OMS, à mesure que des changements sont apportés</p>	<p>Les États Membres doivent pouvoir contacter le département ou la personne concerné(e) et doivent être informés des changements institutionnels de haut niveau.</p>	<p>Le dernier organigramme a été publié le 1^{er} décembre 2022 (voir https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/about-us/who-hq-organigram.pdf?sfvrsn=6039f0e7_19).</p>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
24	Ressources humaines <i>(Note : Dans l'annexe 1 du document EB152/34, l'activité 37 constituait un doublon de cette mesure)</i>	Améliorer la transparence dans la création et le pourvoi des postes de haut niveau à l'OMS, moyennant des rapports périodiques aux États Membres : mécanismes améliorés pour communiquer les vacances de poste et enrichir la diversité et le vivier de talents qui postulent à des postes à l'OMS	Améliorer l'accès à l'ensemble du vivier mondial de talents et fournir aux États Membres plus d'informations concernant les principaux problèmes et défis liés aux ressources humaines	<p>Le Secrétariat s'est attaché à renforcer les systèmes de gestion des ressources humaines, le recrutement et l'entrée en fonction des représentants de l'OMS dans les pays, ainsi que le système de rapports dans ce domaine. Le Secrétariat a progressé vers la parité des genres (en particulier pour les postes de haut niveau) : il a mis à jour ses politiques et a fixé de nouveaux objectifs, tout en reconnaissant que la mise en œuvre se poursuit. Le programme de diversité est intégré dans le processus de recrutement de l'OMS. En particulier, les mesures ci-dessous ont été prises.</p> <p>Chaque avis de vacance de poste comporte une déclaration de l'OMS sur la diversité, dans laquelle l'Organisation encourage les femmes et les candidats issus de groupes sous-représentés à postuler. La liste des États Membres non-représentés ou sous-représentés est publiée sur la page Web externe nouvellement créée à l'intention des candidats. Un système a également été mis en place pour permettre aux candidats handicapés de faire part d'exigences particulières lors du recrutement. L'OMS a obtenu une licence de recruteur auprès de LinkedIn et a passé un contrat avec ImpactPool afin d'assurer une promotion plus efficace sur ces plateformes. Les mesures temporaires suivantes ont été introduites à partir de mars 2023 en matière de recrutement : a) pour les offres d'emploi qui n'auraient pas reçu au moins 30 % de candidatures féminines, il sera demandé aux responsables du recrutement de rouvrir l'offre d'emploi pour pouvoir élargir le champ du recrutement ; et b) les offres d'emploi seront rouvertes lorsque la liste restreinte ne comporte pas au moins deux femmes, le but étant ensuite de faire une plus large publicité afin d'inciter des femmes issues de groupes sous-représentés, y compris des candidates issues de pays du Sud, à postuler. Des rapports trimestriels sur les indicateurs de diversité seront publiés en 2023 pour chaque principal bureau afin d'évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés.</p>
25	Ressources humaines <i>(Cette mesure a été déplacée par rapport au document EB152/34, où elle constituait l'activité 35 de l'annexe 1)</i>	Nouvelle page Web de l'OMS sur la responsabilisation affichant divers tableaux de bord, notamment sur les postes, les vacances de poste et le recrutement des ressources humaines	Accroître la transparence et l'efficacité de la recherche d'informations pertinentes par les États Membres	Le Secrétariat a lancé son nouveau portail pour les États Membres, où l'on trouve plusieurs tableaux de bord et plateformes numériques. Ces outils fournissent sous une forme accessible des informations régulièrement mises à jour (semblables à celles fournies dans le rapport annuel sur les ressources humaines présenté à l'Assemblée de la Santé). Les postes occupés, les postes vacants et d'autres caractéristiques démographiques y seront notamment précisés.
6. Budget programme				
Budget programme <i>Planification/efficience</i>		Élaborer des propositions d'économies et mener une analyse des gains d'efficience aux trois niveaux de l'Organisation afin de promouvoir les gains d'efficience en rationalisant les dépenses et en relocalisant les activités vers des bureaux autres que le Siège de l'OMS	<i>Préserver et renforcer les gains d'efficience, donnant ainsi aux États Membres une assurance supplémentaire quant à l'optimisation financière</i>	<i>Le Secrétariat fait régulièrement rapport sur les gains d'efficience et les mécanismes et initiatives visant à éviter les coûts inutiles. Cela étant, la relocalisation des activités représente un effort important qui nécessite des décisions à long terme en matière de ressources humaines.</i>

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
26	Budget programme Planification/efficience	Mise en place d'une équipe spéciale de l'OMS sur les gains d'efficience chargée de proposer, d'évaluer et d'analyser la méthodologie et les informations relatives aux gains d'efficience aux trois niveaux de l'Organisation	Recenser et promouvoir les bonnes pratiques, les procédures institutionnelles et d'autres mesures d'encadrement tendant à favoriser les économies ou à optimiser le rapport coût/efficacité à l'OMS	Ce groupe recouvre les axes suivants : ressources humaines, logistique, technologies de l'information, services généraux, finances, achats, planification et budget. Il est placé sous la direction du Sous-Directeur général, Fonctions institutionnelles.
27	Budget programme Planification/efficience	Contribution de l'OMS au rapport des Nations Unies sur les gains d'efficience	Rapport sur les résultats obtenus à l'OMS en matière d'économies et d'optimisation financière	Le rapport sera établi chaque année. Premier rapport : janvier 2022. En mars 2023, l'OMS a fourni des informations destinées à alimenter le rapport 2022 des Nations Unies.
28	Budget programme Planification/efficience	Rapport de l'OMS sur les gains d'efficience présenté aux États Membres	Rapport sur les économies et l'optimisation financière à l'OMS	Le premier rapport sur les gains d'efficience opérationnelle a été présenté à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé sous la cote A75/7 ; les rapports suivants seront établis chaque année. Le Secrétariat évalue actuellement comment il pourrait améliorer le premier rapport présenté aux États Membres et en élargir la portée. Le prochain rapport devrait être présenté à l'Assemblée de la Santé en mai 2023. S'appuyant sur les informations fournies aux Nations Unies, l'OMS présentera à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé son rapport sur les gains d'efficience réalisés en 2022.
Budget programme Planification/efficience		<i>Continuer à améliorer le processus de planification budgétaire fondé sur les priorités avec les États Membres, notamment le renforcement de la transparence, du partage d'informations sur l'établissement des priorités du budget programme et les discussions relatives au financement des priorités</i>	<i>Établir un lien clair entre l'établissement des priorités et la planification budgétaire, et améliorer la participation des États Membres au processus</i>	<i>L'un des éléments clés du processus de planification du projet de budget programme 2024-2025 est de mettre en avant l'établissement des priorités et de faire en sorte que ce processus soit axé sur les données et fondé sur la hiérarchisation ascendante des priorités des pays.</i>
29	Budget programme Planification/efficience	Sessions des comités régionaux (ou sous-comités) pour examiner les résultats de la hiérarchisation dans chaque bureau régional et fournir des orientations	Mieux faire comprendre aux États Membres le lien entre la hiérarchisation et l'élaboration du budget programme, et les allocations budgétaires respectives	Les activités doivent être parachevées d'ici à la fin de la première année de chaque exercice, à temps pour les débats du Conseil exécutif de janvier sur l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Des sessions des comités régionaux ont eu lieu pour examiner la hiérarchisation.
30	Budget programme Planification/efficience	Organiser des séances d'information générale à l'intention des États Membres sur le processus du budget programme de l'OMS, y compris son exécution, son suivi et son évaluation	Préparer les États Membres à une discussion plus riche sur le budget programme qui permettrait d'améliorer la compréhension et la prise de décisions	Le Secrétariat a commencé à organiser de telles séances avant la deuxième réunion du Groupe de travail des États Membres à fonctionnement souple et les a renouvelées selon les besoins. Le Secrétariat prépare également des documents pour accompagner ou compléter les sessions, selon les besoins. Certains de ces documents accompagneront le prochain avant-projet de budget programme 2024-2025. Le Secrétariat souhaiterait recevoir des orientations des États Membres quant aux sujets à aborder lors des séances d'intégration. Des séances d'information générale sur le budget programme, le chiffrage des résolutions et le portail du budget programme se sont tenues avant décembre 2022. Une séance de ce type est prévue le 13 mars 2023 sur la plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025. Des séances supplémentaires seront organisées en fonction du retour d'information des États Membres.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
31	Budget programme Planification/efficience <i>(Cette mesure a été déplacée par rapport au document EB152/34, où elle constituait l'activité 46 de l'annexe 1.)</i>	Déplacer le budget programme vers la plateforme numérique	Proposer une plateforme facile d'utilisation pour présenter le budget programme	La plateforme numérique de l'avant-projet de budget programme 2024-2025 (version 1) a été mise en ligne le 25 janvier 2023, avant les réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration et du Conseil exécutif et intègre tous les principaux éléments prévus. Des mises à jour seront apportées avant la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé, afin notamment d'actualiser les résultats de l'établissement des priorités, d'améliorer les tableaux de bord et d'intégrer les résultats.
Budget programme Établissement des rapports		<i>Évaluer de façon indépendante le rapport sur les résultats et envisager des recommandations sur les moyens d'améliorer le rapport sur les résultats, y compris son résumé analytique</i>	<i>Un rapport sur les résultats amélioré, davantage centré sur l'impact, mieux ciblé pour les publics externes et assorti de recommandations claires pour la prise de décisions au cours des prochains exercices biennaux</i>	<i>Certaines des améliorations spécifiques demandées par les États Membres sont mentionnées ailleurs dans le tableau, par exemple le résumé analytique.</i>
32	Budget programme Établissement des rapports	Le rapport sur les résultats 2020-2021 sera évalué de manière indépendante et des recommandations d'amélioration claires seront formulées	–	Le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un audit de performance du système d'établissement de rapports sur les résultats (y compris les tableaux de bord des produits). Il a en outre réalisé récemment une évaluation indépendante de l'approche de gestion axée sur les résultats à l'OMS, dont il ressort que les évaluations passées du MOPAN sont indépendantes et permettent de recueillir suffisamment d'informations pour les États Membres et de fournir des orientations à l'intention du Secrétariat.
Budget programme Établissement des rapports		<i>Accroître la transparence et fournir des informations détaillées dans le rapport sur le budget programme</i>	<i>Fournir de meilleures informations afin que les États Membres puissent constater les progrès réalisés dans l'exécution du budget programme</i>	<i>Plusieurs faits majeurs se sont produits l'année dernière : le portail Web du budget programme de l'OMS est passé d'une fréquence trimestrielle à une fréquence mensuelle, et le rapport sur les résultats est entièrement fonctionnel, avec des détails très précis sur les réalisations et l'analyse. Le Secrétariat a organisé périodiquement des réunions d'information informelles à l'intention des États Membres sur l'état d'avancement de l'exécution du budget programme actuel. Le Secrétariat envisage également de créer un « portail de la transparence », dans lequel des informations succinctes sur l'exécution du budget programme puissent être ajoutées. D'autres consultations avec les États Membres permettront de comprendre ce qui peut être fait de plus dans ce domaine.</i>
33	Budget programme Établissement des rapports	Organiser régulièrement des réunions d'information formelles et informelles avec les États Membres (proposées sur une base trimestrielle) concernant le suivi de l'exécution du budget programme et l'évaluation des performances, y compris au niveau national	Améliorer la communication avec les États Membres sur l'exécution du budget programme	Des séances d'information ont déjà eu lieu, mais leur calendrier n'a pas été établi de manière régulière. Un calendrier et un processus plus normalisés seront élaborés pour examen par les États Membres.
34	Budget programme Établissement des rapports	Établir des mécanismes d'alerte plus solides et les utiliser plus régulièrement (au moyen de tableaux à code couleur ou d'autres outils) sur les carences de financement de l'OMS afin d'inciter le Secrétariat et les États Membres à apporter conjointement les ajustements	Améliorer la compréhension par les États Membres de la situation financière actuelle de l'Organisation	Des tableaux à code couleur sont déjà utilisés et présentés aux États Membres dans les exposés et les rapports relatifs au budget programme. Le portail du budget programme, mis en place antérieurement, et les nouveaux tableaux de bord du budget programme fournissent des informations essentielles à l'usage des États Membres. Des consultations supplémentaires se tiendront avec les États Membres afin de déterminer si de nouveaux outils sont nécessaires.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
		nécessaires, le cas échéant, pour éviter toute aggravation sur ce plan		
35	Budget programme Établissement des rapports	Augmenter la fréquence des mises à jour du portail de l'OMS sur le budget programme (passer à des mises à jour mensuelles) afin de donner aux États Membres une situation plus actualisée du financement et de l'exécution du budget programme de l'OMS	Améliorer la compréhension par les États Membres de la situation financière actuelle de l'Organisation	Le portail du budget programme de l'OMS est désormais mis à jour tous les mois. La publication des données est présentée environ 20 jours après la fin du mois. Pour la première fois, l'OMS a été classée dans la catégorie « Bien » par l'Indice de transparence de l'aide de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Ceci est considéré comme une très bonne réalisation, car c'est la première fois que l'OMS est classée. Plusieurs des recommandations figurant dans le rapport seront mises en œuvre plus aisément une fois que le nouveau système de gestion opérationnelle sera déployé en 2024.
7. Mobilisation des ressources				
36	Mobilisation des ressources	Mettre régulièrement à jour l'argumentaire d'investissement de l'OMS : élaborer l'argumentaire d'investissement 2022	Définir une périodicité claire pour les argumentaires d'investissement, centrée sur l'impact et le retour sur investissement des activités de l'OMS	Le deuxième argumentaire d'investissement de l'OMS (<i>Un sain investissement : argumentaire pour financer durablement l'OMS</i>) a été publié en mai 2022 (voir https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240050006).
<i>Mobilisation des ressources</i>		<i>Améliorer la coordination des contacts avec les donateurs et renforcer les informations disponibles sur les contributions des donateurs</i>	<i>Garantir une mobilisation cohérente des ressources dans toute l'Organisation ; faire en sorte que les informations utiles soient aisément disponibles et renforcer la visibilité des contributeurs</i>	–
37	Mobilisation des ressources	Coordonner les informations relatives aux contributions des donateurs et en rendre compte à l'échelle de l'Organisation, en utilisant le Système de gestion de la collaboration avec les contributeurs (CEM) comme système clé pour mettre au point des accords avec les contributeurs	Continuer de renforcer le rôle du CEM à l'échelle de l'ensemble de l'OMS (ne s'applique pas à l'OPS)	La page des contributeurs a été mise au point et régulièrement actualisée en consultation avec les contributeurs concernés, en vue d'assurer leur visibilité. Le CEM, qui s'appuie sur la plateforme de référence Salesforce, a commencé à fonctionner en 2021 aux trois niveaux de l'Organisation. Les utilisateurs peuvent consulter les informations et les analyses sur les fonds apportés à l'Organisation par les bailleurs de fonds en les ventilant par contributeur, résultats, bureau et type de financement. Le CEM est utile à l'OMS car il accroît la collaboration et la coordination avec les contributeurs à l'échelle de toute l'Organisation, sur la base de meilleures données, grâce à la mise en commun d'informations incluant notamment plus de 80 profils de bailleurs de fonds.
38	Mobilisation des ressources	Superviser et coordonner les initiatives de mobilisation des ressources dans toute l'Organisation	Réduire le manque de coordination dans les demandes de financement de programmes et de projets soumises par les différents administrateurs techniques	L'unité Mobilisation coordonnée des ressources dirige les relations de l'OMS avec les donateurs et ses gestionnaires de portefeuille coordonnent et supervisent la collaboration avec les donateurs aux trois niveaux. Le réseau mondial chargé des relations extérieures se réunit chaque mois pour étudier les moyens d'améliorer la coordination. Le CEM est déployé dans toute l'Organisation et donne une vue d'ensemble de toutes les contributions, améliorant ainsi la coordination.
39	Mobilisation des ressources	Répondre aux demandes et questions des contributeurs rapidement et sous une forme adaptée	Mettre en place des référents pour les contributeurs de l'unité Mobilisation coordonnée des ressources au Siège et au niveau régional afin de répondre aux demandes des contributeurs et de	L'unité Mobilisation coordonnée des ressources dirige les relations de l'OMS avec les donateurs et ses gestionnaires de portefeuille coordonnent et supervisent la collaboration avec les donateurs. Des réponses rapides sont apportées le cas échéant et sont régulièrement examinées aux réunions avec les donateurs, y compris en organisant des examens approfondis, des échanges ponctuels et des dialogues stratégiques.

N°	Domaine fonctionnel	Activité ou prestation du Secrétariat dans ce domaine fonctionnel	Objectif ou besoin visé	Observations générales du Secrétariat, y compris concernant les progrès accomplis jusqu'à présent (15 mars 2023)
			faciliter la coordination à l'échelle de l'Organisation	
40	Mobilisation des ressources	Étudier la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution des ressources pour le financement de la composante de base du budget programme (suivant la demande formulée à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé) : proposer une décision concernant la faisabilité du mécanisme de reconstitution	Si cela est jugé faisable, élargir encore la base de financement du modèle de financement de l'OMS	Un document sur la faisabilité d'un mécanisme de reconstitution sera présenté à la cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif par l'intermédiaire de la trente-septième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif (voir le document EB152/35).
41	Mobilisation des ressources <i>(Cette mesure a été déplacée par rapport au document EB152/34, où elle constituait l'activité 57 de l'annexe 1)</i>	Élaborer un résumé analytique de l'argumentaire d'investissement 2022	Faire en sorte que les décideurs aient facilement accès à l'argumentaire d'investissement	Le résumé analytique sera finalisé dans toutes les langues officielles de l'OMS.
Autres questions				
42	Groupes d'experts <i>(Cette mesure a été déplacée par rapport au document EB152/34, où elle constituait l'activité 60 de l'annexe 1)</i>	Établir des normes harmonisées pour la création de groupes d'experts pertinents et leurs travaux	Améliorer la transparence et élaborer des processus plus accessibles pour les appels à manifestation d'intérêt	MESURE MISE EN ŒUVRE Depuis 2020, le Secrétariat a examiné et considérablement amélioré les activités et la diversité de la composition des groupes consultatifs de l'OMS, en suivant trois grands axes de travail. 1) Pour la première fois, l'OMS a mis en place un registre interne des groupes consultatifs, en indiquant notamment leur composition, ce qui facilite l'analyse et le suivi. En février 2023, on recensait 154 groupes consultatifs comptant 2211 membres au total. 2) L'OMS a standardisé sa procédure de sélection et de nomination des membres des groupes consultatifs. Celle-ci s'appuie désormais sur un comité de sélection composé de trois membres, intègre une consultation entre le Siège et les bureaux régionaux et inclut un appel à manifestation d'intérêt. Tous les appels en cours sont recensés sur une même page Web du site de l'OMS. 3) Le mandat des groupes consultatifs existants est progressivement standardisé afin de faire en sorte que des normes minimales soient respectées dans l'ensemble de l'Organisation. Celles-ci ont notamment trait à l'équilibre entre les genres et à la représentation géographique des membres. À cet égard, en février 2023, quelque 53 % des membres des groupes consultatifs étaient de sexe masculin et 47 % de sexe féminin (contre 59 % et 41 %, respectivement, en 2022). L'équilibre entre les genres parmi les présidents des groupes consultatifs fait également l'objet d'un suivi. En février 2023, 56 % d'entre eux étaient de sexe masculin et 44 % de sexe féminin (contre 59 % et 41 %, respectivement, en 2022).